

## Compte-rendu Verbatim

Réunion publique de Saint-Pierre d'Oléron

Mardi 7 décembre 2021 à Saint-Pierre d'Oléron

**Salle/adresse** : Cinéma Eldorado, 5 rue de la république

**Nombre de participants** : 170

**Début/fin** : 20h > 22h

### CPDP :

**Francis Beaucire** : Président de la commission

**Julie Dumont** : Membre de la commission

**Luc Picot** : Secrétaire général

### Maîtres d'ouvrage :

**Pierre-Emmanuel Vos** : DREAL

**Aurore Gillmann** : RTE

### Participants :

**Christophe Sueur**, maire de Saint-Pierre-d'Oléron

**Michel Parent**, maire de Château d'Oléron

**Didier Quentin**, Député Charente-Maritime

---

**Francis Beaucire:** (...) La direction Energie Climat du ministère de la transition Écologique qui est le maître d'ouvrage de ce parc éolien en mer a saisi la Commission Nationale du Débat Public, pas la Commission particulière. Nous, nous sommes la commission particulière pour ce débat particulier. Donc la DGEC a saisi la Commission Nationale du Débat Public pour proposer une modification du texte de la saisine. Vous l'avez vu, cette modification consiste en un agrandissement de la zone d'étude pour un parc par rapport à celle qui a été initialement proposée, et il ne vous a pas échappé qu'on passait de 300km<sup>2</sup>, zone d'étude, à 743km<sup>2</sup>. Outre cette demande formulée auprès de la CNDP par la DGEC, il y avait comme sorte de

conclusion de cette affaire qu'il fallait allonger la durée de ce débat public d'un mois, pour permettre aux publics, éventuellement, de revoir leur façon de considérer ce projet. Ces deux demandes ont été formulées il y a quelques jours à peine, et elles ont été validées au milieu de la semaine dernière par la CNDP.

Voilà donc où nous en sommes et je pense que ce rebondissement nécessite qu'aujourd'hui, nous commençons par-là, en demandant peut-être pour commencer au maître d'ouvrage d'exposer concrètement ce qui change dans la présentation de son projet, de son pré-projet, et ensuite je crois que ce que nous, Commission du débat public on va faire, on va vous demander ce que pour vous, ça change. Et je pense que c'est une première séquence à laquelle on n'échappe pas dans cette réunion. Nous avons eu hier juste une autre réunion à Ars-en-Ré, également, juste après l'information de ce changement de saisine.

Effectivement, j'ai oublié de poser une question à laquelle nous pensons depuis une heure: comme il s'agit de la dernière séance de proximité, on en aura tenu une bonne dizaine, j'imagine que parmi vous, il y a des gens qui sont déjà venus à d'autres séances. Et à chaque nouvelle séance on se demande si on ne va pas redire des choses qui sont déjà largement connues par une bonne partie d'entre vous. Est-ce qu'on peut faire un sondage rapide: qui parmi vous n'a jamais assisté à ce jour à une réunion du débat public?

Et on va faire l'inverse : quels sont ceux qui ont déjà assisté?

Alors on est presque moitié-moitié, peut-être pas tout à fait.

Ça justifie bien, quand même, qu'on demande au maître d'ouvrage de présenter à grands traits ce qu'est son projet et, évidemment, toutes nos excuses pour celles et ceux d'entre vous qui ont déjà peut-être assisté plusieurs fois à ces présentations.

Est-ce qu'on peut procéder de cette façon?

Pierre-Emmanuel Vos, qui représente le maître d'ouvrage et qui vient de la DREAL.

**Pierre-Emmanuel Vos** : Merci monsieur Beaucire. J'ai intercalé, la présentation de la zone va aller assez vite pour ceux qui ont déjà participé à une réunion, et peut-être que je peux commencer par quelques transparents qui expliquent un petit peu pourquoi on est ici ce soir. Une présentation qui en tout cas sera à deux voix, puisque donc moi, je représente l'État, je travaille à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, je suis basé à Poitiers et je suis à mi-chemin aussi en terme de travail à la DDTM de Charente-Maritime, et je suis accompagné d'Aurore Gillmann qui va présenter la partie raccordement, puisque le raccordement terrestre est pris en charge par RTE qui est co-maître d'ouvrage du projet, de quoi faire une présentation en deux temps, qui va durer environ trente-cinq, quarante minutes, à l'issue de laquelle on prendra les questions-réponses.

Alors, c'est compliqué parce que vous êtes face à moi, et l'écran est derrière, et en plus vous êtes très impressionnants parce que vous me fondez dessus donc je vais essayer de me lever de temps en temps pour vous expliquer tout ça.

Diapo suivante, donc pourquoi l'éolien en mer? Dans un premier temps je vous propose de faire un petit pas de côté avec ce transparent qui représente notre consommation finale d'énergie en France.

J'ai essayé de représenter ça sur la gauche en 2019 et sur la droite en 2050, avec la projection qui est proposée dans la stratégie nationale bas carbone adoptée par l'État.

Donc vous voyez qu'à gauche on a une consommation finale de 1650 terawatt/h et qu'en 2050 on aura plutôt une consommation finale à environ 950 terawatt/h. Ça veut dire dans un premier temps qu'il va falloir qu'on réduise drastiquement notre consommation énergétique, donc pour cela on va jouer sur la sobriété de chacun, on va jouer aussi sur l'efficacité énergétique, on va essayer de rechercher l'efficacité énergétique à la fois dans le domaine de la mobilité, dans le domaine des logements mais aussi des process industriels. Donc ça c'est un premier point très important à accomplir, baisser la consommation d'énergie, et pareillement à ça, on s'aperçoit aussi qu'en 2050 on essaie d'effacer notre consommation d'énergie fossile puisqu'elle est responsable essentiellement du réchauffement climatique et de la production de gaz à effet de serre. Donc si on veut atteindre notre objectif d'un non-réchauffement de la planète de plus de 2°C à l'horizon de 2100, il va falloir qu'on supprime cette consommation d'énergie fossile de notre consommation finale. Tout ça, ça va se traduire en parallèle par une augmentation de la consommation d'électricité, à la fois pour la mobilité (on va passer nos moteurs thermiques en moteurs électriques), également dans le logement, vous avez entendu parler du fait que progressivement on n'allait plus avoir recours au gaz naturel par exemple comme énergie de chauffage, et également tous les procédés industriels vont essayer de devenir plus frugaux en utilisation d'énergie fossile.

Donc on va augmenter notre consommation d'électricité.

Sur les deux camemberts qui sont représentés sur ce transparent, je vous ai indiqué la production électrique en 2019 à gauche, et en 2050 à droite. Alors je sais pas ce qu'il lui est arrivé à celui de gauche mais donc, on a aujourd'hui une production électrique qui a 67% constituée de nucléaire et demain cette consommation sera en proportion ramenée à 50%. On pourra en reparler notamment avec les scénarios de RTE qui ont été publiés très récemment et qui donneront un peu des fourchettes sur tout ça mais moi je me suis basé sur 50% de nucléaire à l'horizon 2050 donc on voit que la proportion du nucléaire diminue légèrement mais en réalité la production nucléaire va rester la même. Tout ça pour justement pouvoir atteindre notre objectif de développement de notre consommation électrique. Et parallèlement à ça la seule autre source d'énergie décarbonée, puisque c'est notre objectif, ce sont les énergies renouvelables. Donc à terme en 2050 on aura 2 sources d'énergie : le nucléaire et les énergies renouvelables et tout ça correspond à ce qu'on entend dans les médias en ce moment sur la relance du programme nucléaire et également sur le développement de l'ensemble des énergies renouvelables dont l'éolien en mer peut être une solution.

Alors pourquoi l'éolien en mer peut être une solution ?

D'une part parce que l'éolien en mer permet une importante production d'électricité : en mer, les vents sont forts et réguliers, les éoliennes sont plus grandes et plus puissantes qu'à terre. On estime que le rapport de production entre le terrestre et le marin est de 1 à 6. Et également, une Électricité qui devient de plus en plus compétitive avec des coûts de production qui sont en baisse Et qui se rapproche des prix du marché: on estime que le nucléaire historique est à 48€ du mégawatt/heure. On a un dernier parc éolien en mer offshore qui a été attribué à Dunkerque en 2019 à un tarif cible de 43€ du mégawatt/heure. Évidemment, ça varie un petit peu en fonction des conditions environnementales, de ressources en vent, de distance à la côte, etc, ce prix du tarif cible. Ici à Oléron, enfin en Sud Atlantique il sera de 60€ du mégawatt/heure. Donc on se rapproche d'une électricité très compétitive et des prix du marché.

C'est une électricité décarbonée, on l'a mentionné, avec peu de gaz à effet de serre émis tout au long du cycle de vie des éoliennes, de leur construction jusqu'à leur démantèlement. C'est une production de gaz à effet de serre qui est à peu près similaire à celle du nucléaire.

Enfin c'est une technologie mature qui bénéficie d'un important retour d'expérience en Europe et sur lequel on se basera, les premières éoliennes en mer sont apparues en 1989 en Mer du Nord, et on se basera sur l'expérience à la fois en termes de retours économiques mais également en termes de retours environnementaux et de prise en compte de la biodiversité ou des activités de pêche. Bâtir sur ce qui s'est fait ailleurs pour essayer d'être les plus vertueux possible dans tous ces domaines.

Diapo suivante: voilà la représentation de ce qu'il se passe en France en ce moment, donc on n'a pour le moment aucun parc éolien en mer en production. Le premier parc éolien en mer qui rentrera en production chez nous sera celui de Saint-Nazaire en 2022. Pour le reste, dans l'ensemble des projets historiques, c'est-à-dire les premiers qui ont été adoptés le sont sur les façades Manche et Mer du Nord, comme vous pouvez le voir sur la carte et on a également des débats publics qui viennent de s'achever ou qui sont en cours, donc on a un débat public qui vient de s'achever en Méditerranée et qui porte sur l'installation d'une ferme éolienne flottante, et on a donc notre débat public en cours au large des côtes sud-atlantiques.

Donc ce qu'il est visé d'atteindre c'est une production de 6200 mégawatts environ en 2028.

Transparent suivant: ces objectifs de production d'éolien en mer, on les retrouve dans un document cadre qui est la programmation pluriannuelle de l'énergie et donc est un document qui guide l'État dans le développement de son avenir énergétique. Donc cette programmation pluriannuelle de l'énergie, la PPE nous invite à adopter un premier parc éolien en mer d'une puissance de 500 à 1000 mégawatts qui pourrait être attribué à l'horizon 2022 donc c'est ce dont on parle ce soir et parallèlement elle indique qu'à partir de 2024, la France souhaite installer 1000 mégawatts de production éolienne en mer, toutes façades maritimes confondues, donc ça peut être

au large sud atlantique, ça peut être en Méditerranée, ça peut être en Normandie ou ailleurs. Et c'est ça qui nous a permis de répondre aux questions qui nous sont posées dans le cadre du débat public.

Transparent suivant: les raisons pour lesquelles on vient à votre rencontre. On a débuté le débat public le 30 septembre, il va continuer jusqu'à la fin du mois de février et on va passer l'ensemble de ces mois aidés par la CPDP à essayer de déterminer trois choses :

Est-il opportun de développer un projet éolien au large des côtes sud-atlantiques ? Vous êtes tout à fait en capacité de dire « non », de dire « oui », en réalité, ce qui nous intéresse, c'est l'argumentaire que vous développerez, et comment on peut le reprendre à notre compte.

Ensuite une question qui porte aussi sur : au sein d'une zone qui est d'abord de 300km<sup>2</sup> et qui a été portée à 743km<sup>2</sup>, le 1er décembre 2021, où poser un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1000 mégawatts pour une entrée en production à l'horizon 2030? Donc là on pose la question de la localisation.

Et une troisième question : à partir de 2024, est-ce qu'on peut envisager un deuxième parc, composé d'une puissance entre 500 et 1000 mégawatts et dont le raccordement terrestre pourrait être mutualisé avec le premier parc?

Voilà les trois questions qu'on porte au débat public.

On va en parler tout de suite : l'évolution de la zone, alors ça pour la partie du public qui a déjà suivi une première fois nos réunions de proximité, si on peut passer au slide suivant, donc c'est bien pour remettre en perspective le fait qu'on travaille sur une zone de potentiel éolien, qu'il soit posé ou flottant. Cette zone a été déterminée à partir de paramètres géophysiques: la qualité de la ressource en vent, de la houle, du courant, et elle a été déterminée dans un document structurant qui s'appelle le document stratégique de façade, et qui donne l'ensemble des orientations de l'activité des usagers en mer, sur un plan déterminé temporel.

On a adopté le DSF en 2019, il définit un secteur à potentiel éolien posé que vous voyez plutôt situé vers la côte, donc le hachuré qui monte vers la droite, et un secteur à potentiel éolien flottant, plus large, plus important, qui chevauche ce potentiel éolien posé et qui est plutôt vers le large. Ces deux secteurs prennent en compte, au-delà de la qualité de la ressource en vent et de qualité géophysiques pour produire de l'électricité à partir du vent, prend également en compte la sécurité et la défense, c'est-à-dire qu'on a des contraintes sur ces deux thèmes au sud de la Gironde: l'accès aux grands ports de la région on ne va pas facilement poser des éoliennes et la bathymétrie, la bathymétrie étant la profondeur de la mer qui nous donne la limite de l'éolien posé jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à il y a deux trois ans on parlait de 50m de profondeur et ça c'est un élément très important, on pouvait poser des éoliennes jusqu'à cette profondeur, on sait aujourd'hui qu'on peut aller jusqu'à 60m et on pense que dans les années à venir on pourra peut-être même aller un petit peu plus loin. Et ça c'est quand même très structurant parce que ça va nous

permettre aussi, ensemble, dans le cadre d u débat de peut-être imaginer aller un peu plus vers le large, on va y revenir.

Donc je vous ai représenté de nouveau ces deux zones : elles ont changé de couleur mais la zone éolien posé est en jaune sur la carte à droite et à gauche, elle est en orange, la zone de potentiel éolien flottant. On est bien au clair que ça, ce sont des endroits où on pourrait développer de l'éolien mais ce n'est pas ce qu'on va faire dans le cadre de notre débat public aujourd'hui. Aujourd'hui, on ne s'intéresse qu'à la zone qui est plutôt en bleu et vert sur la carte : la zone en pentagone bleu représente la zone qui avait été portée au débat public et qui faisait 300 kilomètres carrés, et la seconde zone qui est donc avec un contour vert est cette zone agrandie qui représente aujourd'hui 743 km carrés.

Alors pourquoi est-ce que, en milieu de débat, l'État a choisi d'agrandir cette zone ? Eh bien simplement parce qu'il a pris en considération différents retour qui ont déjà eu lieu dans le cadre du débat public.

Premièrement, l'augmentation de taille ne veut pas dire que le projet change. Nous sommes toujours sur un projet identique, on parle bien toujours des trois questions que je vous ai exposées tout à l'heure : la possibilité de poser un premier parc d'une puissance de 500 à 1000 mégawatt et la possibilité de poser un second d'une puissance allant jusqu'à 1000 mégawatt.

Donc on n'a pas changé les caractéristiques du projet, en revanche on adapte spatialement pour différentes raisons : d'abord on a changé les dimensions parce que les publics nous ont fait remonter le fait que la zone de 300 km carré était petite et qu'elle ne permettait pas une expression globale des enjeux pour choisir une zone préférentielle d'installation des éoliennes. D'où l'augmentation de taille. Mais l'objectif est sans doute également paysager, c'est-à-dire qu'on a entendu les publics nous dire : « si vous mettez des éoliennes proches de la côte on va avoir un effet visuel, particulièrement à Oléron et ça va être compliqué pour nous » donc ça on l'a bien entendu.

Donc l'idée est d'avoir, particulièrement vers l'ouest, repoussé cette zone, jusqu'à la bathymétrie limite où l'on peut installer des éoliennes posées, c'est-à-dire 60 m. Au passage, le fait d'augmenter la taille de cette zone et particulièrement de l'élargir vers l'ouest a un objectif en terme de biodiversité : on a eu des échanges aussi avec les associations environnementales, certains d'entre eux nous ont fait remonter le fait qu'il y avait un enjeu avifaune très important on le verra peut-être plus tard aussi, cet enjeu s'exprimait très fortement dans la bande 20 miles côtiers donc en élargissant la zone vers le large, même si pour le moment on ne dépasse pas 20 miles côtiers, on se rapproche quand même de la demande de ces associations environnementales. Enfin, une demande de la pêche aussi: la flottille de la région Nouvelle Aquitaine est composée à 85 % de bateaux de moins de 12 mètres qui pêchent dans les 20 miles nautiques, donc l'idée d'agrandir la zone est de pouvoir rentrer en concertation avec les pêcheurs pour essayer de trouver l'endroit le plus approprié pour poser un parc

éolien. On a mentionné une détente temporelle donc c'est une détente d'un mois, pour permettre d'approfondir les échanges et d'aller encore plus loin dans ces échanges. Alors maintenant, je reviens un petit peu en arrière et ça va être plutôt pour la partie d'entre vous qui n'aura jamais assisté à une réunion publique: qui s'occupe de ce projet? C'est l'état et RTE pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire qu'on a inversé les charges de la preuve. Avant, une loi qui était promulguée en 2018, l'industriel développeur du projet était choisi d'emblée, ensuite on lui donnait les clés pour faire les études environnementales, pour faire des études d'impact et puis pour mener le débat public. Il était installé d'emblée dans son rôle de développeur. Donc ça ce sont tous les projets historiquement avant l'appel d'offre de Normandie, notamment les projets de Courseulles-sur-Mer, de Fécamp, de TriPort, de Saint-Brieuc, et cetera. Depuis 2018, on a rendu la main à l'état et à RTE pour mener la phase amont du projet. Cette phase amont, c'est à la fois le débat public donc c'est pour ça qu'on est devant vous aujourd'hui, et aussi la préparation de l'ensemble des documents qui vont permettre au public de s'orienter et d'essayer de comprendre les enjeux de la zone et comment avancer ensemble.

Donc nous pour le moment on suit le débat, ensuite on en reparlera. On a un rapport qui a été fait par la Commission du débat public sur ce débat et puis une décision ministérielle de poursuivre ou pas. Si cette décision a lieu, on continuera à être en charge du projet dans l'état actuel de l'environnement, dans la préparation du cahier des charges pour choisir ensuite le développeur éolien qui sera à terme le constructeur du parc, je vais y revenir. Le développeur éolien prendra la main plus tard, RTE restant responsable du projet depuis ce jour jusqu'au raccordement physique du projet à terme. Donc là pour l'instant on est suivis par la CNDP et puis en aura ensuite un garant de cette CNDP qui nous suivra si jamais le projet se poursuit pour vérifier qu'on applique bien l'ensemble des recommandations du débat. Je remets ici tout ça en perspective. Donc le débat public a commencé en septembre, se finissait fin janvier, on l'a repoussé d'un mois, c'est pour ça qu'il est un petit peu grisé sur la droite, il finit maintenant le 28 février. La CPDP sera à son rapport en avril, nous posera à l'état et à la RTE un certain nombre de questions auquel il faudra qu'on réponde, et après 3 mois l'état prendra sa décision de poursuivre ou non. Donc on est en juillet 2023, et si la décision ministérielle est positive, on va s'attaquer à différentes études pour ensuite choisir le lauréat.

Donc on est aujourd'hui sur une zone d'étude en mer de 700 km carrés. Sur cette zone d'étude en mer, diapo suivante : on a préparé différents documents pour vous permettre de vous y retrouver, de comprendre ce qu'il se passe, on a fait une étude environnementale bibliographique qui rassemble l'ensemble de la connaissance dans la zone de 700 km carrés, la zone élargie, elle est accessible au public, on a travaillé aussi à une étude de pêche et puis on a préparé une visionneuse photographique pour permettre de se rendre compte de ce qu'est un parc éolien fictif en mer depuis la côte, on va y revenir tout à l'heure. Une fois que le débat public aura eu lieu et à partir de ces différents éléments et de vos retours, on va essayer de

définir une zone préférentielle pour l'installation d'un premier parc qui occupera 65 à 150 kilomètres carrés en fonction de sa puissance entre 500 et 1000 mégawatt.

Transparent suivant : sur la zone, on va continuer à travailler, nous, l'état et RTE. Des études techniques donc géophysiques, on va aussi travailler à l'état actuel de l'environnement ce qui va consister à aller voir, sur les zones préférentielles d'installation des éoliennes mentionnées par le public, quel est véritablement l'environnement qu'on y trouve. En termes de biodiversité, bien sûr, savoir ce qui existe et comment on le traite. Et puis, avec les résultats des débats publics et avec l'état actuel de l'environnement, on va commencer à préparer le cahier des charges sur lequel devront s'aligner les industriels pour construire le parc.

Donc on prendra le mieux disant, c'est-à-dire qu'on a un certain nombre d'industriels qui vont se positionner et puis on travaillera avec celui qui offre les meilleurs prototypes en rapport au dialogue conférentiel, c'est-à-dire par rapport aussi au retour du débat public.

Diapo suivante: donc là, l'industriel travaillera sur la zone de projet à partir de 2024, il va travailler notamment à une étude d'impact qui va durer environ 2 ans et qui sera menée conjointement avec RTE sur la zone de projet, donc on va aller encore plus finement travailler à l'installation des éoliennes et puis donc une fois que les services de l'État auront travaillé, que les autorités préfectorales auront donné une autorisation d'exploitation, on aura le développement du parc pour une entrée en production en 2030. Alors quelles sont les données d'entrée ? ça représente un parc et son raccordement. Donc là je vous ai mis, la qualité n'est pas très bonne, la zone d'étude en mer et les aires de raccordement envisagées. Pour le moment, vous voyez qu'on a notre ancienne zone historique de 300 km carrés qui est agrandie à 743 km carrés. Je vous ai matérialisé le parc naturel marin sur cette diapositive pour que vous puissiez voir où se situe la zone élargie qui reste dans le parc mais qui grignote à la sortie du parc naturel marin, et des aires de raccordement qui peuvent se faire soit par le nord soit par le sud de l'île d'Oléron et ce sera l'objet de l'exposé d'Aurore Gillmann.

Transparent suivant : donc ça c'est simplement un zoom qu'on a fait sur l'environnement, c'est une zone qui est extrêmement fragile, très riche en termes de biodiversité avec différents types d'enjeux, des enjeux avifaunes à la fois sur la côte, sur l'ouest des îles mais aussi en mer, on sait qu'on a un corridor de passage des oiseaux. Pareillement des enjeux sur les espèces amphihalines, donc les espèces du type esturgeon d'Europe qui vit à la fois dans l'eau douce et dans l'eau de mer et qui remonte estuaire de la Gironde, les enjeux sur les cétacés, particulièrement sur le talus, plus à l'ouest et donc des enjeux environnementaux importants qu'il faudra prendre très précautionneusement en considération dans le cadre de l'élaboration du projet. Transparent suivant : donc pour orienter ou aider les publics, on a établi différents types d'études qui sont versées au débat public et que vous pouvez retrouver sur le site de la commission particulière du débat public. On a donc fait une étude bibliographique environnementale qui reprend l'ensemble des connaissances



existantes, en particulier les données du parc naturel marin qui nous ont été mises à disposition, également d'autres types de données qui ont été apportées par un conseil scientifique qu'on a établi autour de la préparation de ce projet et qui rassemble une vingtaine de scientifiques des laboratoires de La Rochelle, Bordeaux et Biarritz et qui nous aide dans l'avancement de ces études. Donc ces études ont pour objectif d'identifier les principaux enjeux environnementaux à la fois maritimes et terrestres et de définir les risques d'effets associés pour l'implantation d'un projet. Elles couvrent les compartiments de l'environnement: l'avifaune, les mammifères marins, les chauves-souris, les tortues, les poissons, les mollusques, les crustacés et les invertébrés nautiques et enfin les habitats. On a essayé de spatialiser aussi ces risques d'effets, vous le voyez sur la carte de droite qui fait une synthèse des risques d'effets pour les oiseaux en toute saison. Donc, en fonction de la coloration de la carte, on est sur un risque d'effets plus ou moins fort. Donc ça c'est pour essayer de nous orienter, notamment quand on sera en réunion thématique avec différentes parties prenantes pour nous aider à travailler ensemble sur l'orientation que pourrait prendre le projet.

On a également travaillé à une étude de caractérisation de la pêche, une tentative de spatialisation de l'activité qui a également évalué la valeur économique de la pêche. Je dis bien une tentative, parce qu'on s'est appuyés sur l'ensemble des données publiques et ces données publiques pour la spatialisation s'appuient sur des données VMS qui ne concernent que les bateaux de plus de 12 mètres et, je vous l'ai dit tout à l'heure, la flottille est plutôt à 85 % de moins de 12 mètres donc c'est une étude qui est, et on le sait, partielle. On l'a vu avec le monde de la pêche lors de la première réunion thématique pêche qu'on a fait avec eux et donc on espère pouvoir avancer avec le monde de la pêche sur ce point-là en complétant les données. J'ai représenté également les photos montages que vous pouvez trouver sur une visionneuse à votre disposition sur le site du débat public et qui est très importante parce que, ce que vous voyez là, c'est un peu compliqué, madame au premier rang ne voit pas la même chose que monsieur au dernier rang en termes de représentation des éoliennes sur le terrain. Là, je vous ai représenté une photo fictive qui représente ce que donnerait un parc fictif vu depuis La Cotinière si les éoliennes étaient situées entre 11,6 et 19,6 kilomètres des côtes. On passe à la deuxième, qui représente la même vue avec les éoliennes qui sont entre 19,9 et 31,7 km des côtes et la 3<sup>e</sup> photo où vous avez une vue quand les éoliennes sont situées entre 39 kilomètres et 51 km de la côte.

**Julie Dumont** : je vais vous demander simplement de laisser monsieur finir et ensuite vous aurez la parole. On n'est pas là pour se crier dessus, il y a des gens qui n'ont pas encore eu l'information, donc ils découvrent l'information et on va respecter ça, on va attendre que monsieur ait fini. Il vous a promis 30 minutes, encore 5 minutes de plus et ensuite Aurore va parler.

**Pierre-Emmanuel Vos:** donc là je vous ai représenté ce que donnerait un parc physiquement, sur une puissance de 1000 mégawatts ça représente 66 éoliennes sur une surface occupée de 130 kilomètres carrés et les éoliennes en distance technique minimale sont espacées d'un kilomètre sur le rang et d'1.8km en inter-rang.

On peut évidemment jouer sur cette distance pour créer des corridors de passage pour les bateaux et notamment pour prendre en considération l'enjeu pêche qui sera important dans le cadre du projet, la France ayant décidé de maintenir la pêche dans les parcs. Voilà ce que ça donne en termes de 3D plus ou moins, les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles électriques sous-marins et l'ensemble de ces câbles électriques rejoint un poste électrique en mer à partir duquel se fait le raccordement.

**Aurore Gilman:** Bonsoir à tous, je vais vous dire quelques mots du raccordement, donc la deuxième partie du projet, tant en termes d'ouvrage que de maîtrise d'ouvrage puisque je représente aujourd'hui RTE qui est une entreprise de mission de service public dont l'une des missions est de raccorder les moyens de production décidés par l'État pour répondre à sa politique énergétique. Donc, le périmètre du raccordement et le périmètre d'intervention de RTE a lui aussi évolué récemment, ce n'était pas forcément le cas lors de la précédente concertation qui avait pu avoir lieu sur la façade, commence au poste électrique en mer que vous voyez ici figurer et dont la vocation est de collecter électricité produite par le parc, donc les différentes éoliennes, d'élever la tension pour exporter cette électricité vers le continent pour qu'elle puisse rejoindre le réseau existant, le réseau public de transport d'électricité que nous gérons pour la collectivité au sens de la nation, des territoires, des consommateurs d'électricité, pour qu'au final l'électricité arrive chez vous ou dans les différents territoires concernés. Donc le périmètre de ce raccordement commence au poste d'électricité en mer, il a vocation à rejoindre le continent via les câbles électriques qui sont posés et protégés sous le fond de la mer et enterrés sous le sol terrestre jusqu'au réseau existant RTE sur le territoire. Donc voilà comment ça se passe pour un raccordement d'un projet éolien en mer quelle que soit la condition ou la nature de la production en mer et quel que soit le territoire concerné. C'est générique, on va dire.

Ça a été évoqué, l'État a prévu dans sa planification, le cas échéant, de mutualiser le raccordement. Pourquoi mutualiser le raccordement ? Ça peut répondre à plusieurs questions: ça répond à la politique énergétique souhaitée par l'État dans le cadre de sa PPE, ça permet d'inscrire ce projet, ce débat dans une démarche de planification, c'est-à-dire d'envisager le coup d'après, si tant est qu'il soit envisageable et c'est l'une des questions qui est posée au public par l'État dans le cadre de ce débat, et dernier intérêt sur lequel je vais peut-être m'appesantir un petit peu : c'est que finalement, plutôt que de faire un raccordement pour un parc et, le lendemain, faire

un deuxième raccordement pour un deuxième parc qui pourrait être envisagé à côté sur une zone en mer mitoyenne, on peut tout simplement le mutualiser. Avoir un raccordement pour deux parcs, ça permet tout simplement, pour un même volume d'énergie qui est planifié dans les mêmes zones en mer, de réduire les coûts du raccordement et aussi ses impacts puisque, naturellement, on a aussi besoin de moins d'ouvrage sur le raccordement si on anticipe et qu'on le mutualise. Slide suivant : pour ce débat, nous avons proposé plusieurs scénarios de raccordement qui répondent aux deux questions qui sont posées au public pour le parc, la première étant : quelle puissance à raccorder ? est-ce que c'est 500 mégawatts ? est-ce que c'est le double ? est-ce que c'est x 3, x 4 ? Donc quelle puissance cible ? c'est-à-dire quelle puissance au total à la fin, si tant est que deux projets puissent être envisagés pour cette façade et deuxième élément de question : où ? et en fonction de cette question, on peut proposer des scénarios de raccordement qui peuvent varier en fonction de ces deux questions qui marchent ensemble. Donc pour faire simple, on propose 2 technologies de raccordement qui sont différentes : une en courant alternatif, c'est la technologie qu'on a utilisée jusque-là pour les premiers projets qui sont en cours de construction sur la façade Manche par exemple la façade bretonne ou au large des îles de Noirmoutier un peu plus au nord et dès lors qu'on dépasse une certaine longueur de raccordement total depuis le réseau existant, jusqu'à la zone de production en mer, (vous avez ces chiffres sur l'iconographie) autour d'une centaine de kilomètres au total donc pour un volume de 1000 mégawatt, on peut envisager du courant continu. Vous voyez ici un aperçu des ouvrages de raccordement qui sont associés à ces deux grands scénarios et qui varient en fonction du volume dont on parle.

Ça pour dire qu'en fonction des réponses qu'on apporte aux deux questions qui sont posées au public en termes de puissance et de localisation, nous aurons des scénarios de raccordement associés. Il s'agit de projeter sur le territoire et de mettre en débat.

Slide suivant : quelques visuels pour vous montrer ce que sont ces ouvrages de raccordement, surtout le côté partie marine. En haut à gauche, vous avez la vision d'un poste électrique en mer dont l'objet est de collecter la tension et de l'exporter vers le continent. On va continuer à gauche, vous avez le même poste en courant continu. Ensuite, les câbles...

Intervention d'un citoyen

**Julie Dumont:** Vous vous l'avez déjà entendu mais d'autres non. On va répondre à la question pour calmer le jeu : est-ce qu'on peut dire simplement à quelle distance se trouve ce type d'équipement de la côte, est-ce que c'est fixe ou variable en fonction de la distance de l'éolienne ?

**Aurore Gilman:** Il y a 3 types d'équipements, en l'espèce le poste électrique qui suppose de connaître la localisation du parc ou des parcs. On pourra reprendre la carte si vous le souhaitez, monsieur, ça a été présenté juste avant...

Tout dépend de la localisation dont on parle pour le parc en mer, le poste électrique ayant vocation à être au sein du parc en question, donc voilà pour le poste électrique, ensuite les câbles sont de façon privilégiée enfouis sous le fond de la mer pour assurer notre propre sécurité et la sécurité de l'usage du câble, ensuite en fonction des scénarios de raccordement, vous pouvez avoir deux types de câbles : courant alternatif en haut, courant continu, plus compact, en-dessous.

Slide suivant: ce qu'on peut faire aussi autour du poste électrique en mer, quelle que soit sa localisation, c'est lui apporter, si tant est que ça intéresse des parties prenantes, d'autres usages. Par exemple, abriter ou permettre de faire du monitoring environnemental pour améliorer la connaissance du milieu marin ou la connaissance des impacts, on peut expérimenter différentes choses, par exemple en terme d'élevage marin, voilà, ce sont des propositions génériques que l'on soumet au débat public pour l'ensemble des projets sur toutes les façades et quelle que soit la technologie.

Slide suivant: ici, quelques photos des travaux de raccordement à l'atterrage, c'est-à-dire au lieu où le câble sous-marin vient rencontrer le câble électrique avant aller chercher le réseau existant. Ici ce sont les photos les travaux qui ont été réalisés et achevés pour le parc au large de St Nazaire donc 500 mégawatts en courant alternatif avant et après travaux.

Slide suivant: un autre exemple de travaux qui sont en cours sur la façade Manche cette fois-ci pour le parc au large de Fécamp, 500 mégawatts toujours au courant alternatif, donc dans un port. C'est issu du travail de concertation qu'il y a eu sur ce projet. Avant-dernier visuel avant peut-être de laisser la place aux questions : le câble électrique terrestre est lui aussi placé sous le fond terrestre en fonction des milieux, il peut être placé par exemple en plein champ ou bien sur les milieux artificialisés exemple routier.

Le but étant d'aller chercher le réseau existant en fonction de la puissance et des scénarios de raccordement, vous avez ici un aperçu des postes électriques de raccordement qu'on peut être amenés à envisager pour ce projet, encore une fois en fonction de la distance et de la puissance dont on parle pour la production en mer.

**Julie Dumont :** Bon, alors un petit instant, je vais donner les consignes avant qu'on attaque parce que je crois que c'est nécessaire.

Donc je fais partie de la commission particulière du débat public et en cela, mon objectif ce soir, c'est que chacun puisse s'exprimer dans le calme, de manière cordiale, qu'on évite de crier donc je vais balader ce micro. En termes de prise de parole, vous l'avez constaté, on a deux micros, donc il y en a un que je vais donner aux prises de parole, ça veut dire que vous prenez la parole et ensuite il faut me rendre le micro pour éviter les ping-pongs incessants. Je vais vous demander d'être

relativement concis, vous êtes, je n'ai pas compté mais je pense qu'on est bien une centaine ce soir, voire plus donc on va essayer de faire des prises de parole concises pour qu'il n'y ait pas un ou deux individus qui monopolisent toute la parole et ne permettent pas à d'autres de poser des questions. Donc lever la main, tout simplement vous présenter, on aura peut-être pas le temps de prendre toutes les questions si vous en avez beaucoup, alors, si, c'est un débat monsieur, on est dans des réunions de proximité, la première phase du débat donc je reviens sur ça, c'est-à-dire qu'il y a également les ateliers thématiques qui vont être proposés, vous êtes aussi invités ce soir à nous dire si vous avez envie de traiter certains sujets plus que d'autres, si vous avez envie de travailler sur de la cartographie, si vous avez envie également d'avoir des retours d'expérience puisque là on a un mois de plus pour ce débat justement. Il y a des formats de réunion, quand on est 150 on ne peut pas faire du ping-pong entre deux personnes, ce n'est pas possible. Ce qu'on va privilégier ce soir, si vous le voulez bien, sont les gens qui voient cette réunion pour la première fois et qui n'ont pas forcément tout compris, qui ont des questions de précision, de pouvoir les poser et puis des interventions qui sont libres. Nous, on est là pour vous écouter, c'est ce que j'essaie de vous dire simplement c'est ne nous hurlez pas dessus, nous on est là pour vous écouter, c'est le but. Il y a une main qui est levée tout de suite donc j'y vais.

**Citoyen** : (...) ça va prendre la nuit, si on doit privilégier les gens qui n'y connaissent rien on ne va pas y passer la nuit.

**Julie Dumont** : on ne va pas mépriser les gens qui n'y connaissent rien, on va être respectueux de ces personnes-là aussi.

**Citoyen** : inaudible

**Julie Dumont** : alors il y a plusieurs conceptions du débat je crois, nous n'avons pas la même, moi je ne méprise pas les gens.

**Citoyen** : inaudible

**Nicolas citoyen** : je vous rassure, moi c'est ma deuxième réunion du coup je suis un petit peu informé. J'ai une question que je vais essayer de faire concise, je m'appelle Nicolas, excusez-moi Pierre Emmanuel pour l'apostrophe tout à l'heure, effectivement, sans le micro c'est difficile de ne pas élever la voix. J'ai une question sur un des visuels que vous avez mis : c'était un visuel qui présentait les différentes cartes existantes au niveau des zones, je voulais savoir à quelle distance on ne voit plus du tout les éoliennes y compris quand les lumières s'allument, je voulais savoir exactement aussi quelle était la limite pour la zone Natura 2000 et la limite pour la zone de pêche, et donc ma question c'est voir si ces éléments ont été pris en compte, donc on parle de la biodiversité, on parle aussi de l'identité de l'île d'Oléron

et de toute la région puisque ça va être visible de très loin. On n'est pas dans une région industrielle. Si ces éléments ont été pris en compte, pourquoi la zone s'est agrandie au lieu d'être réduite justement à ce qui devrait rester disponible une fois que ces éléments étaient pris en compte ? la zone s'est agrandie sur 743 km, si vous retirez le parc marin de la zone éligible, si vous retirez la zone Natura 2000, si vous retirez également les zones de pêche, si vous avez pris en compte ces points-là, pourquoi ne pas réduire la zone ? et j'aimerais aussi rappeler qu'il est impossible d'être précautionneux avec la biodiversité puisqu'on installe des éléments qui vont être au nombre de 130, pour ça il faut une base gravitaire terrestre de 1500 tonnes par élément donc c'est 260m de haut parce qu'on est en offshore donc on va être au moins sur des bases gravitaires qui vont être à 2000 tonnes, vous me direz si je me trompe, donc on est plutôt dans 250.000 tonnes de béton en pleine biodiversité au large d'Oléron et sans aucune étude d'impact sur la houle où d'autres éléments visuels qui vont nous concerner. Je vous rends le micro.

**Julie Dumont :** Certains estiment que c'est trop long d'autres trop court, on va essayer de trouver une voie du milieu donc on va demander au maître d'ouvrage de nous éclairer à nouveau ou en tout cas d'être peut-être plus précis sur cette définition de la zone, sur ces 743 km

**Pierre Emmanuel Vos:** Bonsoir, merci pour les questions qui de séance en séance sont toujours très intéressantes. Il y avait une question qui portait sur la distance au-delà de laquelle on ne voit plus une éolienne.

**Julie Dumont:** pour les gens du fond qui n'ont peut-être pas entendu l'idée c'était de savoir à peu près à quelle distance une éolienne ne se voit plus et deuxième point : est-ce qu'il y a une zone qui permet d'éviter les zones de biodiversité et notamment le parc naturel marin ?

**Pierre Emmanuel Vos:** d'abord la visibilité d'une éolienne c'est jusqu'à 70 km si on prend les caractéristiques physiques pures et dures et après, selon les obstacles on ne les voit pas forcément quand on n'est pas directement face à elles mais bon, si c'était ça la question, la distance c'est au moins ça, l'approche qui a été faite au début du projet c'était d'utiliser la technologie la plus appropriée pour le moment pour développer l'éolien en mer. Cette technologie, c'est le posé, avec un rapport de prix de 1 à 2 effectivement, en ce moment, pour ce qui est du coût de la production de cette électricité donc c'est pour ça qu'en Bretagne et en Méditerranée, les zones où il est très difficile de faire du posé et où l'État s'est donc lancé dans le flottant, mais effectivement les prix de sortie de l'électricité sont plus forts ; le projet a été bâti sur la base de posé. Maintenant avec l'agrandissement de la zone, on se rapproche de la limite puisqu'on a dit qu'on était allé jusqu'à ce qu'on pouvait faire en posé donc on arrive à notre limite en posé actuelle et c'est pour ça aussi qu'en début de réunion j'ai

dit, la technologie imposait qu'on aille à 50 m de profondeur pour poser, maintenant on va jusqu'à 60, peut-être que demain on sera à 65, peut-être 70, j'en sais rien et donc ça nous éloignerait pour le posé. Si ce n'est pas du posé ce sera du flottant donc pour répondre à la question s'il faut aller chercher une zone qui permet d'être en dehors du parc naturel marin, ce serait de l'éolien flottant et on continue à penser on pourrait quand même avoir un parc posé. Ça c'est une discussion à avoir avec l'ensemble du public, il y a plein de questions qui se posent là-dessus, il y a des enjeux qui nous amèneraient plutôt, selon certaines parties prenantes, à se rapprocher de la côte, il y a certaines parties prenantes qui sont davantage pour du plus loin de la côte, puis il y a des questions de raccordement, c'est un mix à prendre en considération qui est très très complexe. Je vous invite, puisque vous êtes quelqu'un qui vient assez régulièrement, à venir aussi aux réunions thématiques, notamment environnement puisque vous aurez sans doute un apport intéressant...

**Julie Dumont:** attendez, est-ce qu'on peut répondre à la question précise du monsieur qui était : est-ce que dans les 743 km carré...

**Pierre Emmanuel Vos:** (...) poser un parc à la limite des 20 miles. Et après si on veut aller plus loin il faut du flottant.

**Julie Dumont:** le monsieur juste à côté lève la main et ensuite nous avons les pêcheurs

**Alain Daubigne:** Bonsoir, Alain Daubigne, membre du collectif Nemo. Comment peut-on prendre une décision sur un tel projet éolien sans que le public dispose des études d'impact environnemental et pour la filière pêche ? Les caisses d'étude ne seront disponibles qu'après la décision en juillet prochain d'implanter ou pas des éoliennes à Oléron, c'est donc je tire d'abord, je discute ensuite.

(applaudissements)

Pour conclure, l'augmentation délirante de la zone d'implantation passant de 300 à 743 km carrés ne peut qu'exacerber notre opposition à ce funeste projet éolien dont les oléronais et les charentais-maritime ne veulent absolument pas, c'est de la provocation.

(applaudissements)

**Julie Dumont:** merci beaucoup

**Pierre Emmanuel Vos:** alors d'abord excusez-moi mais je suis charentais-maritime donc on n'est pas forcément tous contre ce projet, j'aimerais quand même le dire parce que c'est important.

(interventions inaudibles)

**Julie Dumont:** on ne va pas se tutoyer ni s'invectiver comme ça, monsieur

**Pierre Emmanuel Vos:** quant à la question qui était posée et qui portait sur le fait qu'on tire d'abord et qu'on discute ensuite ou qu'il n'y a pas d'étude d'impact, effectivement l'étude d'impact intervient plus tard, elle intervient au moment où le projet est décidé, c'est-à-dire que là aujourd'hui on a travaillé sur toute la connaissance bibliographique qu'on a, c'est transparent, on est sur une zone très large et on est allés chercher la connaissance. Mais vous aussi monsieur chez Nemo vous avez beaucoup de connaissances en termes de biodiversité, nous on a apporté cette étude bibliographique environnementale qui fait la synthèse de toute la connaissance d'existence dans le parc naturel marin, apportez votre connaissance, saisissez la chance de la réunion thématique environnement pour nous apporter vous connaissance puisque vous en avez vraisemblablement également et qu'on le mette en commun pour travailler ou non à l'avancement de ce projet. Mais ne nous dites pas que l'étude d'impact intervient après. Il est normal qu'une étude d'impact intervienne quand le projet est décidé, on a fait une étude globale de la connaissance d'existence sur la zone et si, à l'issue du débat public, des zones préférentielles d'installation d'éoliennes sont choisies, on ira faire en premier un état actuel de l'environnement avec des campagnes in situ donc on va aller voir ce qui se passe sur le terrain, ensuite une étude d'impact faite par les maîtres d'ouvrage qui sont le développeur éolien et la RTE qui vont continuer à affiner ces informations environnementales et cette connaissance, on va avoir les différents services de l'État qui sont les services eau et nature de l'État qui vont passer encore par-dessus tout ça pour vérifier que c'est bien fait. On va avoir l'autorisation environnementale à Paris qui va donner son accord, on va avoir même besoin de l'accord, et c'est normal, de l'OFB qui va donner un avis conforme ou non, si l'avis n'est pas conforme il faudra qu'on s'y range et qu'on ne développe pas le projet. Et ensuite, à l'issue de tout ça, vous aurez en plus une étude, une enquête publique, qui vous permettra encore de réagir sur toute la partie environnementale donc, je vous assure, c'est extrêmement cadré par le code de l'environnement, comme vous le savez sans doute, et on s'y pliera, on fera tout ce qu'il faut mais l'étude d'impact intervient après c'est un fait pour tous les projets.

(intervention inaudible)

**Julie Dumont :** je répète pour ceux qui sont au fond, le monsieur dit que l'OFB effectivement est un organisme qui dépend du ministère et que donc il y aurait conflit d'intérêt. Alors je vous donne la parole, vous faites court s'il vous plaît ?

**Citoyen:** Bonjour Monsieur Vos, moi je voulais revenir sur la première slide, parce que vous avez déroulé pendant je ne sais pas combien de temps sans qu'on retienne



tout ce que vous avez dit, comme d'habitude, pour le premier parc, la pêche n'a jamais donné son accord, on n'a jamais été consultés et je tiens quand même à spécifier que pour le deuxième non plus. À chaque fois vous vous prévaliez de dire "bah oui c'est à l'intérieur des 20 miles, on a écouté les pêcheurs", c'est ce que vous avez dit, non, les pêcheurs vous ont dit que ce n'était pas une zone de moindre contrainte, que partout ici, du nord de l'île de Ré à s'en aller là-bas jusqu'à 30 miles, jusqu'au sud de la Gironde et pareil à 30 miles c'était pas une zone de moindre contrainte pour nous c'est essentiel donc à un moment donné il faut arrêter de raconter des histoires. Il y a eu les jeux, les machins, les « les pêcheurs sont d'accord », on a entendu tout sur tout le temps et à chaque fois vous nous prenez pour des imbéciles, je crois que ça n'a que trop duré, à chaque fois vous êtes là en train de... Comment on pourrait être d'accord avec ça ? avec des usines éoliennes que vous allez mettre et qui vont nous foutre dehors purement et simplement parce que ce que vous oubliez de dire, c'est que, en fin de compte, vous dites qu'il n'y aura pas plus d'éoliennes, comme bizarrement, proportionnellement à la surface des éoliennes installées, comme c'est à peu près 5 mégawatt par kilomètre carré, bah on peut considérer que l'augmentation correspondrait à peu près aux 2 gigawatts, c'est à peu près ça, mais quand on sait que le potentiel en Nouvelle Aquitaine sur le document stratégique national c'est 5 gigawatts minimum et jusqu'à 10 gigawatts, c'est-à-dire que si ces 5 gigawatts c'est 2 fois et demi ça et si c'est 10 gigawatts c'est 5 fois ça donc si vous mettez 5 fois ça partout à l'intérieur des 20 miles, on va aller où, nous ?

(applaudissements)

**Pierre Emmanuel Vos:** je ne pense pas avoir dit que les pêcheurs étaient tous d'accord, je n'étais pas là en 2015 et en 2017, j'ai simplement les traces de courriers, d'échanges, et cetera, donc il y avait une partie des pêcheurs qui était d'accord en 2015 et en 2017 avec une zone de 120 kilomètres carrés tant que la pêche pouvait se poursuivre dans le parc. Aujourd'hui les choses ont changé, peut-être, donc on en discutera, j'espère ultérieurement. Quant aux mentions que vous faites de 10 gigawatts et cetera, moi j'ai un mandat pour l'instant simple, c'est de discuter d'une installation potentielle allant jusqu'à 2000 mégawatt, c'est-à-dire 2 gigawatts à l'horizon 2030 au large des côtes Sud Atlantique. Comme vous pouvez le voir, poser 2 gigawatts c'est déjà très compliqué et ça va prendre au moins 10 ans, donc je vous laisse réfléchir mais, en termes d'installation d'éoliennes, ce sera dans un temps très long.

**Citoyen:** oui bonsoir, je suis là pour la première fois, en fait je viens suite à une réunion dans laquelle on parlait de tourisme durable à l'île d'Oléron. Et ça m'amène à une remarque et à une question. La remarque, c'est que dans les objectifs de tourisme durable, il est pris en compte tout un tas de détails très pertinents pour essayer d'améliorer la qualité de vie sur l'île d'Oléron comme on essaie de l'améliorer

sur un plan national, mais, lorsque j'ai vu votre photo, cette photo-là, je me suis dit: " mais je rêve" en réalité, pourquoi parler de tourisme si on va faire fuir les gens ? Je voudrais rappeler à certaines personnes qui sont dans la salle 2 chiffres importants : le tourisme oléronais représente l'activité économique numéro 1 sur l'île d'Oléron qui est grosso modo 300 millions d'euros. Bien sûr que les activités primaires sont importantes, mais elles ne sont même pas de cet ordre-là, c'est-à-dire qu'en fait avec un impact visuel de ce type-là, il doit y avoir probablement des impacts au niveau touristique et économique qui sont très importants et ma question en définitive c'est celle-là : je ne veux pas minimiser toutes les conséquences de ce projet sur le plan environnemental mais, pour rester quand même sur un plan économique, la question se pose puisque, vous le disiez tout à l'heure, éloigner les éoliennes, ça coûte cher. En définitive, est-ce que vous avez pris en compte l'impact que pourrait avoir un tel projet si vous le rapprochez des côtes et que ça fait fuir les gens ?  
(applaudissements)

**Pierre Emmanuel Vos:** Merci Monsieur pour votre question. Je ne pourrais pas vous apporter une réponse définitive parce que je pense que cette appréciation de faire fuir les gens est très personnelle à chacun. C'est vrai, je pense qu'il y a une question d'appréciation de ce qu'est l'éolienne et de ce qu'elle peut apporter dans le paysage qui est très personnelle. Moi, je suis allé en Angleterre, il y a des éoliennes à 10 km de la côte à Brighton, on les voit très bien en face de ce qui est peut-être la plage principale des Londoniens qui viennent par floquées l'été, ça n'a rien changé, le tourisme a continué, c'était la même chose qu'avant. Après, je reçois complètement votre remarque et je vous invite à poser la question de la possibilité d'un échange sur le thème du tourisme dans le cadre des réunions pratiques.

**Julie Dumont:** c'est noté, je propose qu'on prenne la question suivante...

**Citoyenne:** J'aurais voulu savoir la durée de vie d'une éolienne et ensuite, qui prend en charge le démantèlement d'une éolienne qui est arrivée à bout de souffle et qui paye ce démantèlement ?

**Pierre Emmanuel Vos:** la durée de vie d'une éolienne est de 25 ans environ. Pour ce qui est du démantèlement, il est envisagé à l'origine du projet, et donc il est intégré au tarif cible qui est établi en début de projet et est à la charge du développeur éolien. Si le développeur éolien vient à faire défaut au moment du démantèlement, des garanties financières sont prises en début de projet de façon à ce que l'État puisse se substituer à l'industriel s'il n'est pas en mesure de faire le démantèlement au bout des 25 ans.

**Yves Verilhac :** Oui bonsoir Yves Verilhac directeur de la LPO, je voudrais témoigner en tant qu'administrateur de l'office français de la biodiversité pour vous dire qu'avant

les parcs marins pouvaient donner un avis et un avis a été donné en 2015, je vous le lis, ça finit par : « la remontée d'une telle zone propice, compte tenu des enjeux en présence, n'apparaît pas appropriée » et donc en fait le parc marin a déjà dit non et donc l'État a trouvé un truc, c'est que maintenant les parcs marins ne peuvent plus donner d'avis, ils doivent donner des avis conforme avec l'OFB dont encore une fois je suis administrateur et où l'État est majoritaire. Ça pose des problèmes de confiance dans la démarche, de même que choisir des secteurs et dire ensuite qu'on va faire des études parce que ce qui a été dit sur les oiseaux est faux, la LPO refuse de faire des études dans ce secteur parce que 80 à 90 % de la casse en matière écologique provient d'une mauvaise implantation des parcs. Vous êtes sur l'autoroute européenne des oiseaux, vous êtes dans un parc marin, vous êtes dans une zone protection spéciale c'est-à-dire que c'est un enjeu qui nous dépasse qui est un enjeu européen et on a même un courrier, vous dites que les pêcheurs ont changé d'avis, ce que je ne crois pas, de l'État, la préfète de région de l'époque qui explique qu'on ne peut pas faire de parc ici parce qu'il n'y a pas de zone favorable. Qu'est-ce qui a bien pu changer?

**Pierre-Emmanuel Vos** : Sur ce qui a pu changer, il y a des choses qui ont changé depuis 2015 et notamment, comme vous le savez, les différents rapports qu'on reçoit du GIEC notamment sur le réchauffement climatique par exemple, et qui nous incite donc à développer les énergies renouvelables et en particulier l'éolien en mer. Pour ce qui est de ce que vous dites, monsieur Verilhac, vous savez comme moi que l'avis sera donné par le conseil d'administration de l'OFB, un avis conforme qui reposera grandement ce que pensera le conseil de gestion du parc naturel marin. Donc en fait, on aura quand même l'avis du Conseil de gestion dans le cadre de cet avis conforme.

**Citoyenne** : Bonjour je voudrais parler du raccordement. J'ai vu dans une émission récente, je pense qu'il y en a pas mal ici qui l'ont vue aussi, dimanche soir, entre parenthèses l'énergie verte s'est très vite transformée en énergie rouge vif à mon avis mais bon, que sur terre un km de raccordement coûtait 1000000 €. Je suis allée voir sur votre site, on n'a pas du tout d'évaluation de prix, par contre vous expliquez bien comme l'a fait tout à l'heure succinctement, que vous allez labourer, une charrue, faire un sillon, les fonds marins pour mettre les tuyaux de raccordement. Selon les différentes possibilités que vous nous donnez, 35, 95, 150 éoliennes, j'aimerais bien savoir combien de kilomètres de fonds marins vous allez labourer pour raccorder ces éoliennes au poste d'électricité, j'aimerais savoir où il va se situer, si ce sera à La Rochelle, à Auray... ce que vous avez prévu, et est-ce que vous avez une slide qui peut nous montrer justement ce petit réseau, cette petite toile d'araignée qu'il va y avoir dans les fonds marins ?

**Aurore Gilman** : Merci, je crois qu'on s'est déjà vues madame il me semble. C'est une très bonne question, simplement aujourd'hui je ne pourrai pas vous donner le linéaire de câble puisque comme je disais tout à l'heure, ça dépend strictement de la zone de localisation des parcs en mer, plus le parc est loin en mer, plus on aura besoin d'un linéaire de câble pour rejoindre le parc en mer jusqu'au réseau existant.

**Citoyenne** : J'ai bien compris que ça dépendait du projet adopté, personnellement je souhaite qu'il n'y en ait pas un seul mais s'il y a un projet d'adopté je pense que vous avez déjà fait les études, pour le projet 35 éoliennes, pour le projet 60 de plus, parce que si vous n'avez pas fait ces études-là, je ne sais pas comment vous dire, en chef d'entreprise, quand vous allez savoir quand votre éolienne va être rentable ? Si vous n'avez pas tout prévu, quand est-ce qu'elle va être rentable votre éolienne ? Parce que si elle est rentable au bout de 24 ans et qu'elle est fichue au bout de 25 ans, moi, en chef d'entreprise, un truc comme ça, tout de suite ça part à la poubelle, vous voyez ? Vous êtes chef d'entreprise il me semble donc vous avez dû étudier tout ça.

**Aurore Gillmann** : Je ne suis pas chef d'entreprise, je suis salariée de RTE. Si on peut mettre s'il vous plaît le slide 10? Aujourd'hui on a 2 zones d'étude pour le raccordement, le but du jeu étant de les verser au débat et d'écouter aussi ce qui est recommandé, les parties prenantes, les experts, les usagers, en terme d'évitement sur le choix de zone, ce genre de chose en fonction du scénario que l'on présente, ce seront des choses qui seront affinées lors des ateliers thématiques qui ont été évoqués tout à l'heure, notamment d'un atelier qui sera dédié au raccordement, on pourra rentrer plus en détail sur ce type de choses. Aujourd'hui ce que je peux vous dire, c'est qu'en fonction de la puissance et de la distance on ne prévoira pas le même nombre de câbles ni le même nombre d'ouvrages, on devra le détailler parce que c'est un petit peu complexe à dire comme ça en deux secondes, en revanche on voit bien que si le parc éolien ou les parcs en cas d'extension sont plus loin à l'Ouest, au large, il y aura forcément plus de linéaire de raccordement à prévoir entre la zone en question et le réseau existant. Le réseau existant, vous le voyez figurer ici. En rouge, c'est le réseau 400000 volts, on va dire que ce sont les autoroutes électriques du réseau, on peut entre guillemets raccorder les gros volumes, c'est-à-dire qu'on parle de plus de 500 mégawatts. Pour un volume de 500 mégawatts et donc un projet de 500 mégawatts, ce qu'on peut envisager c'est un raccordement sur le réseau vert et le réseau vert n'est proche du littoral que dans le secteur de La Rochelle c'est-à-dire, la variante Nord, donc on voit bien qu'on fonction des hypothèses pour le parc (puissance distance) les hypothèses de raccordement au réseau existant (il faut bien partir de l'existant) varient elles-mêmes et donc en fonction des hypothèses discutées on a des hypothèses de raccordement qui peuvent concerner différents territoires en fonction de ce qui peut être débattu.

Donc pour essayer de commencer à répondre à votre question sur le nombre, j'ai pas de carte parce que, encore une fois, il n'y a pas de projet défini, on n'en est qu'à

une zone d'étude et des scénarios de parc et de raccordement, ce que je peux vous dire c'est que, pour un parc de 500 mégawatts, on aurait une liaison électrique composée de deux câbles, si on passe au courant continu, on aurait encore une liaison. Pour 2 gigawatts également on sera en courant continu et donc en fonction de la localisation et de où on va atterrir, si on est sur le réseau vert il y aura forcément moins de distance, ça peut être autour de 50-70 km autour, et si on va chercher le réseau rouge, qui est beaucoup plus loin du littoral, on peut dépasser facilement les 100 km, d'où la pertinence du courant continu qu'on présente pour ce projet car le réseau existant est déjà loin du littoral.

**Julie Dumont :** Et le coût au kilomètre carré, est-ce qu'il est confirmé par rapport à ce que madame a annoncé ? un million d'euros sur terre, est-ce qu'on a des chiffres en mer ?

**Aurore Gillmann :** On n'a pas de chiffre aussi précis pour ce projet là parce qu'en fonction du scénario de raccordement et en fonction de la technologie le coût n'est pas du tout le même et le coût du câble doit être complété du coût de pose du câble et dépend aussi du milieu que l'on traverse, est-ce que ce sont des rochers ? Est-ce que ce sont des fonds sableux ? ce genre de choses, bref, aujourd'hui on n'a pas ce type de chiffres à donner de façon absolue.

**Citoyen :** Bonsoir, Laurent Dufaux, collectif Nemo, vous nous dites ou nous ne nous dites pas depuis une demi-heure combien cela coûtera, quels seront les choix techniques, quel sera l'emplacement de l'usine éolienne ou des usines éoliennes, finalement sur la base de quelles études économiques et de rentabilité le gouvernement va-t-il décider, au mois de juillet, puisqu'il semble que toutes les décisions seront prises après ? sur quelle base le gouvernement va dire oui ou non ?

**Julie Dumont:** Merci alors c'est vrai que vous n'avez pas repris en en début de réunion le budget global envisagé.

**Pierre Emmanuel Vos:** le budget global va dépendre de la puissance qui va être installée, ce qu'on peut dire c'est qu'un parc de 500 mégawatts ça coûte environ entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Ça permet, un parc éolien de cette taille, 500 mégawatts, couvre la consommation finale d'une population équivalente à celle de la Charente-Maritime donc environ 650000 habitants. Sur quelle base l'État va choisir de poursuivre ou non ? c'est justement toute la question du débat public, donc il y a la question de l'opportunité, si vous dites oui ou si vous dites non, mais il faudra que ce soit argumenté, la question de l'opportunité elle reste jusqu'au bout et jusqu'en juillet. Il ne vous a pas échappé qu'il y a aussi des échéances électorales donc on ne sait pas encore très bien quelle sera l'issue du débat public mais on va prendre en

considération tout ce qui aura été dit dans le cadre du débat et en fonction de ça, la décision de poursuivre ou non sera prise par le gouvernement.

**Citoyen** : Quel pouvoir avons-nous pour faire en sorte que le gouvernement choisisse de façon honnête ? Ne nous dites que c'est l'avis des publics qui fera ou qui orientera l'avis du gouvernement. C'est faux. À ce moment-là on va faire un sondage, qui est pour, qui est contre et puis on rentre chez nous, on en parle plus.

**Pierre Emmanuel Vos**: alors, peut-être deux éléments de réponse, je trouve que c'est un peu dommage ce que dit monsieur parce que ce qu'on voit ressortir du débat public, ce sont des recommandations et des idées qui ont déjà porté leurs fruits puisqu'on a élargi la taille de la zone pour la recherche de zones préférentielles d'installation et ça ressort déjà des premiers retours du public. Quand vous dites que vous n'avez pas de possibilité d'action sur ce débat, ce n'est pas tout à fait exact puisqu'on a déjà une preuve qui vient de vous être donnée. Monsieur demande qui a demandé l'agrandissement : ce sont les retours qu'on peut avoir soit sur le site internet, soit en réunion...( exclamations inaudibles) qui nous ont indiqué ce que je vous ai dit, que la zone était trop petite pour pouvoir s'exprimer clairement et qu'elle avait besoin d'être également proposée plus loin des côtes. L'aspect paysager, monsieur, c'est ressorti dans toutes les réunions, par exemple. On écoute les gens, on entend ce qu'ils disent et on essaie de s'adapter ( exclamations inaudibles du public)

**Citoyen** : Bonjour, Philippe Laglioni, moi je suis un peu insulaire ici aussi et donc je fais pas partie du collectif Nemo mais ça va pas tarder, vous m'avez demandé si j'en faisais partie, je vous ai dit non, ce qui est vrai. Moi, je suis tombé sur une vidéo sur Internet d'un ingénieur qui s'adresse à une commission sénatoriale qui posait justement la question de l'intérêt de l'énergie renouvelable et ce monsieur notamment dans son intervention avait une partie sur l'éolien et sur le parc européen donc qui représente environ 65000 mégawatts et sur la quantité d'énergie injectée sur le réseau électrique. Il se trouve que cet ingénieur est secondé par une centaine d'ingénieurs et qu'ils ont fait un petit travail de fourmi parce que ces données ne sont pas données, en fait, par l'État. Il se trouve que la puissance installée de 65 millions de mégawatt n'est jamais atteinte évidemment même lorsqu'il y a des tempêtes. C'est-à-dire qu'en fait, on considère aujourd'hui, factuellement, que ces chiffres, qui sont vrais, puisque c'est un organisme indépendant et c'est des gens qui ont fait un travail assez pointu justement. C'est Jean-Luc Dignard l'ingénieur, qui en fait est un expert justement, ça relève de l'ordre de 10 % de la puissance installée, c'est-à-dire que sur le parc européen, personne n'a ces données mais nous on les a, enfin lui, il les a et c'est sérieux. Alors les pics de production se font même pas à 50 % alors est-ce que c'est parce qu'il y a trop de vent ou qu'il y en a pas assez, mais la rentabilité est très aléatoire et aujourd'hui la question c'est : quel monde de demain

vous voulez nous donner ? est-ce que vous voulez installer partout, parce que ça va finir comme ça, que ce soit sur terre ou sur mer, des choses assez horribles ? La notion de beauté n'est pas partagée par tout le monde et ça on l'a bien compris, mais je ne sais pas si vous avez une notion un petit peu de ce qu'on va donner à nos enfants et de la vue dans les campagnes et dans la mer, la nuit, quand ça clignote et cetera. Donc ça c'est aussi un choix qui est très important : qu'est-ce qu'on va laisser à nos enfants ?

**Julie Dumont** : est-ce que vous pouvez revenir sur la production, et j'avais également une question subsidiaire de madame sur la rentabilité. Au bout de combien de temps on peut estimer qu'un parc éolien devient rentable ?

**Pierre Emmanuel Vos:** pour répondre à Monsieur, je ne connais pas forcément la référence que vous avez mais je serais très intéressé de pouvoir le voir ou le lire.

**Citoyen** : c'est tout à fait officiel, c'est une commission sénatoriale, d'ailleurs qui ne connaissait pas grand-chose, ils se sont bien marrés et au final ils ont quand même écouté... Donc c'est on ne peut plus sérieux...

**Pierre Emmanuel Vos:** je ne remets pas du tout en cause le sérieux, je dis simplement que je ne connais pas la référence mais je la prendrais volontiers. Ce que je peux vous répondre, c'est qu'on parle de facteur de charge pour l'éolien en mer, donc on a un facteur de charge de 40 % pour l'éolien en mer, c'est-à-dire qu'une éolienne en mer produit, à sa puissance maximum, 40 % du temps, donc c'est sur cette base-là qu'on calcule la production électrique. Donc pour un parc de 500 mégawatts ça fait 1750 gigawatt/heure par an. Ça prend en considération toutes les conditions de vent etc., et donc ça représente, je vous l'ai dit tout à l'heure, la consommation de la Charente maritime par an.

Non, ce ne sont pas des estimations monsieur, une éolienne en mer produit 40 % du temps à sa puissance maximum.

(interventions inaudibles)

**Julie Dumont:** monsieur cite Monsieur Jancovici effectivement. J'arrive, monsieur.

**Citoyen:** la vidéo est accessible à tout le monde, elle est sur YouTube, tout simplement, c'est un ingénieur qui s'appelle Jancovici, qui fait une présentation au sénateur sur l'éolien entre autres et avec entre autres le graph dont la personne parle et la rentabilité et avec l'histoire sur l'Europe, ce qui se passe actuellement et ce qui s'est passé sur les transferts d'électricité et les coûts pour le contribuable.

**Julie Dumont:** je vais donner la parole à quelqu'un qui lève le doigt depuis extrêmement longtemps.

**Citoyen :** Bonjour je m'appelle Rémi, je suis marin-pêcheur, du coup je suis directement impacté, j'aurais deux questions : déjà sur la durée d'une éolienne, vous nous annoncez 25 ans, par expérience, moi je ne suis pas natif d'Oléron je suis de Boulogne-sur-Mer, ils en ont installé 4 sur la digue de Boulogne elles sont là depuis 10 ans, soit dit en passant, et aussi on nous indique qu'il n'y aura pas de perturbations sur la pêche et cetera, du coup on ne se pose pas la question de savoir pourquoi tous les bateaux qui pêchaient en mer du Nord, les Hollandais, etc, pourquoi ils sont descendus dans la Manche en fait ? puisque toutes les éoliennes en mer du Nord ne perturbent pas la pêche, pourquoi prennent-ils la peine de descendre dans la Manche ? est-ce qu'on a pas de vraies questions à se poser là-dessus ?

**Pierre Emmanuel Vos:** ça ne remet pas du tout en cause que les éoliennes de Dunkerque aient 10 ans, la première éolienne en mer, en tout cas qui a produit de l'électricité, a été posée en 89 est démantelée en 2017, elle a donc vécu 28 ans, je vous ai dit 25, c'est à peu près ça et pour ce qui est de la pêche en mer du Nord, la pêche est interdite dans certains pays, pas dans d'autres, nous, ici, ce qu'on souhaite faire c'est maintenir la pêche dans les parcs et donc on souhaite travailler avec les pêcheurs à cet effet.

**Citoyen:** Mais arrêtez, il y a plus rien à l'atelier, à la réunion, il y a les pêcheurs anglais qui nous l'ont dit, ils ont dit qu'il n'y avait plus rien dans les parcs; plus rien ! Le seul endroit c'est dans le parc de(...)

**Citoyen :** oui bah je suis d'accord, on va continuer de pêcher dans les parcs, va falloir m'expliquer comment parce que les dragueurs, comme on en a beaucoup sur l'île d'Oléron, là où vous annoncez dans vos slides que les câbles vont être enterrés entre 1 et 2 m, bah pas sûr qu'en fonction des marées et des courants ils se déterrent pas en fait, selon les fonds, si ce sont des sols meubles, au fur à mesure des courants ils vont se déterrer et je vois pas comment ils vont pouvoir pêcher dans ces zones étant donné qu'ils traînent un chalut, pas sûr qu'ils ne pêchent pas les câbles, ça pose aussi la question de la sécurité parce que le jour où il y aura un accident, si à l'heure actuelle on nous dit qu'on a le droit de pêcher dans les parcs et qu'au premier accident on nous dit « démerdez-vous, dégagez », bah on est comme des cons.

**Pierre Emmanuel Vos:** merci, la question c'est effectivement de travailler ensemble, je pense il y a des parcs dont on parle assez peu et je vais les évoquer, celui de Saint Nazaire par exemple qui est en construction, il a été construit avec les



pêcheurs, dans cette construction, le dessin du parc a été fait avec eux, ils ont par exemple mis les câbles inter éoliennes dans le sens du courant pour permettre des corridors de passage des bateaux et qu'il n'y ait pas de câble éolien dans le fond qui empêcherait le passage des chaluts par exemple, et puis ils ont travaillé à la construction du parc par quarts, avec une réglementation très particulière qui leur a permis de continuer à accéder au parc donc, moi ce que je vous invite à faire, si vous le souhaitez, on peut prendre vos coordonnées et vous inviter à venir participer à la réunion qu'on va avoir sur la thématique pêche, pour pouvoir partager un petit peu tous ces échanges d'expériences, pour avancer sur ce point. Parallèlement, la sécurité, vous avez raison, la sécurité va être prise en charge par la préfecture maritime avec une réglementation particulière, c'est un peu tôt pour savoir quel type de réglementation ce sera mais pareillement, ils ont travaillé à ce sujet pour le parc de Saint-Brieuc et ça a l'air d'être en bonne entente avec le monde de la pêche.

**Aurore Gillmann** : peut-être un complément parce que ça fait partie de la question sur la profondeur d'ensouillage des câbles, ça a été évoqué, en tout cas c'est effectivement un sujet en tout cas pour sa partie raccordement mais ça vaut aussi pour la partie producteur pour les câbles au sein du parc, c'est des sujets qu'on travaille étroitement avec les pêcheurs, les différents comités, ou les pêcheurs directement, si tant est que, bien sûr, ils le souhaitent, donc ceci fait l'objet de beaucoup d'échanges sur la base d'études dites de risques autour de la navigation et de la pêche, une fois qu'on connaît le projet, la zone, le projet total et qu'on a retenu une zone d'étude à l'issue du débat public, on va rentrer beaucoup plus en détail et on va pouvoir travailler avec la profession autour de ça pour bien sûr, premier objectif, la sécurité des usagers mais aussi la sécurité du câble, l'objectif étant et au terme d'études d'ingénierie poussées sur lesquelles on pourra échanger avec vous bien sûr, dans la durée, l'objectif étant que le câble ensouillé soit pérenne, c'est-à-dire qu'il ne soit pas désensouillé et au-delà de ça, l'État nous impose en termes d'autorisations des contrôles réguliers pour s'assurer que c'est conforme aux prévisions, entre guillemets, donc il y a aussi un suivi dans le temps et le suivi du projet dans la durée est aussi assuré dans un sens de suivi dédié, créé par l'État spécifiquement pour ces projets sur lesquels on pourra revenir, là-dessus on travaillera étroitement avec la profession comme on l'a fait sur tous les projets jusqu'à aujourd'hui.

**Citoyen** : Bonjour Jean-Pierre Carron, je suis le premier adjoint aux Mathes, donc j'ai une remarque et une question: la première remarque concerne le débat public, donc on aura donné un avis sur 3 questions, ensuite l'état prendra une décision et ensuite seulement les études d'impact auront lieu, je voudrais savoir, par rapport à ces études d'impact, s'il y aura des études sur le régime alluvionnaire par exemple, sur l'évolution du trait de côte par exemple, sur les conditions de raccordement de l'atterrissage au réseau existant, c'est-à-dire si c'est sur la pointe espagnole par

exemple, est-ce qu'on passera au travers de la forêt de la cour et dans quelles conditions ? Tout à l'heure, il y a une question qui a été posée sur le démantèlement, je voudrais que vous soyez plus précis sur le démantèlement, vous avez indiqué que la production, enfin que pour les éoliennes, il y avait peu de production de gaz à effet de serre dans la construction, le fonctionnement, la production et le démantèlement. Moi, je voudrais que vous précisiez, une fois que vous démontez les éoliennes, ce que vous faites, et des pylônes, et des pales parce qu'on a vu une émission à la télévision il n'y a pas très longtemps, mais je pense que si j'étais écologiste, ça me ferait peur. Donc, les études d'impact vont être réalisées, qu'est-ce que la population va pouvoir dire une fois qu'elle aura eu la connaissance de ces études d'impact ? La population aura déjà donné un avis dans le cadre du débat public, mais après, dans quel cadre ils pourront s'exprimer ?

**Aurore Gillmann :** Oui pour reprendre les questions dans l'ordre : oui, il y aura des études de la nature que vous évoquez pour nourrir l'étude d'impact de l'ensemble du projet et en particulier s'agissant du raccordement. Le phénomène de l'érosion sera naturellement approfondi, on a déjà regardé ce que donnait la bibliographie, ça fait l'objet de nos études bibliographiques qui sont en ligne sur le site du débat comme ça a été indiqué, on a fait une étude bibliographique sur l'Estran, précisément pour avoir ce zoom sur les enjeux qu'on sait forts en terme d'érosion du trait de côte, du mouvement du trait de côte, en particulier sur la variante sud sur votre territoire, monsieur le vice-président, donc on a bien identifié le sujet. Ce qu'on a eu l'occasion de vous dire en bureau communautaire on vous le redit ici aujourd'hui, les zones d'érosion caractérisée du trait de côte, on n'ira pas mettre de câble là, tout simplement parce que ce n'est pas bon pour la pérennité du câble, donc on va aller chercher des zones stables en termes d'évolution du trait de côte, ou les zones éventuellement d'accrétion. La seule zone d'accrétion, vous la connaissez très bien s'agissant de la variante sud, si vous pouvez remettre la carte, s'il vous plaît en régie, sur la presqu'île d'Arvert est à la pointe espagnole. En dehors de ça, ce n'est que de la zone d'érosion très forte, on n'ira pas mettre de câbles sur le linéaire de la forêt d'Arvert. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je profite pour le dire ici également, ça a été abordé aussi à la réunion publique à La Tremblade, on en a conscience, le cas échéant on pourra envisager un atterrissage à la pointe espagnole, si tant est que la variante sud soit retenue à l'issue du débat public, et c'est précisément le rôle du débat public de nous aider à avancer sur le choix de la zone d'étude. Est-ce que ce sera la variante Nord, pour quelle raison, ou la variante sud pour telle autre raison ? J'entends bien, ça a été dit c'est redit, l'érosion du trait de côte est un enjeu majeur pour la pérennité des câbles et ça impacte le choix des atterrages. Pour en revenir à la forêt de la cour j'ai répondu, on sait les enjeux qui sont liés, pour l'instant elle est dans la zone d'étude, libre à vous de prendre position sur le sujet. Encore une fois, c'est une zone d'étude où on ne sait pas encore où on passe parce que, justement,

on est à l'écoute des parties prenantes et cetera pour proposer des solutions qui peuvent être envisagées de moindre impact.

**Pierre Emmanuel Vos:** en ce qui concerne le démantèlement, effectivement les pales sont en matériaux composites comme certains bateaux de plaisance, c'est difficile à recycler, le recyclage est fait pour le moment en cimenterie ou en chauffage mais de plus en plus la recherche pense à cette question, et Siemens a sorti il y a quelques semaines les premières pales recyclables à 100 % pour l'éolien en mer, donc on espère que c'est une voie qui se développera et elle est très certainement appelée à se développer. En ce qui concerne le terrestre, pour l'instant, la question du recyclage des pylônes ne se pose pas en mer, mais pour ce qui est du terrestre, à partir de 2022 le recyclage devra se faire à 95 % : c'est essentiellement du béton et de l'acier qui se recyclent donc ça c'est pour les aspects pylônes et pales, pour ce qui est des éoliennes elles-mêmes, on peut le traduire en retour énergétique, c'est-à-dire qu'une éolienne au bout de 4,5 à 6 ans a rendu, par sa production, tout le CO2 qu'elle a consommé à sa construction et son installation. Si on prend la durée de vie de l'éolienne qui est de 25 ans, au bout de 4,5 à 6 ans elle a fait son taux de retour énergétique.

**Citoyen :** Bonjour je m'appelle Hervé, j'ai une question qui va rejoindre pas mal de questions qui ont été posées : j'ai lu trois études très intéressantes, une du MIT, une de l'Académie des Sciences américaines et une des producteurs allemands qui parlent des champs éoliens massifs industriels; ce qu'ont conclu ces études, c'est qu'à partir du moment où on met trop d'éoliennes, je ne sais pas combien, il faudra rentrer dans le détail, la perturbation en aval sous le vent d'éoliennes du flux laminaire, entraîne une perturbation du climat sur 35 à 40 kilomètres en aval des éoliennes, voire jusqu'à 100 km, ce qui peut aboutir à une augmentation de la température moyenne de 1 degré, ce qui évidemment n'est pas bon parce que ça va à l'inverse du réchauffement climatique. L'étude allemande est partie sur des mesures, c'est pas de la théorie, où les éoliennes qui sont en aval d'un champ déjà existant perdent 25 % de production, ce qui n'est pas très économique non plus et également, ça paraît assez logique, donc là on va avoir des éoliennes qui sont très hautes, forcément ça va perturber, tout ça tendrait à prouver qu'au lieu de faire un champ d'éoliennes massif, il faudrait plutôt faire plus de petits champs éoliens et les éloigner les uns des autres, ça résoudrait peut-être beaucoup de questions et ça tendrait à aller plutôt vers du flottant que vers du posé. J'ai une deuxième question, le flottant à un facteur de charge de 57 % contre 40 % pour du posé et le nucléaire de 75% donc si on part sur des solutions techniques comme ça, on diminue fortement la notion d'intermittence et j'ai du mal à comprendre pourquoi on ne s'oriente pas plutôt vers ces solutions-là, compte tenu de ce que je viens de dire. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ces études qui mériteraient qu'on s'y intéresse.

**Pierre Emmanuel Vos** : merci monsieur, là pour l'instant on est en train de parler de 500 à 2000 mégawatts donc pour la question plus générale que vous avez posée sur l'influence de grands champs gigantesques sur le climat, elle ne se pose pas véritablement, néanmoins, c'est une question qui serait intéressante à poser pour la géophysique, dans le cadre de la réunion thématique environnement, je fais appel à la CPDP pour peut-être avoir un point là-dessus aussi en réunion thématique. Pour ce qui est du flottant ou du posé, on se dirige vers le flottant, on va avoir les deux premières fermes commerciales flottantes qui vont se développer si tout va bien en face des côtes sud de Bretagne et en Méditerranée. C'est une technologie qui est encore très nouvelle, il n'y a pas de ferme éolienne commerciale flottante massive dans le monde... oui, mais il n'y a que quelques éoliennes, ce n'est pas une grande ferme, donc les premières fermes pourraient être en France, ce seront les deux premières mais c'est une solution technique qui est évidemment à prendre en considération, et qui sera peut-être celle qui sera adoptée majoritairement à l'avenir.

**Julie Dumont** : il y a encore 5, 6 mains de levées, on avait prévu de terminer cette réunion à 22h, donc on va prendre quelques questions, je vous demanderais de poser une question par personne.

**Citoyen** : Jean-Luc, je viens sur les rangs depuis 2005, résident depuis 2016 . Dimanche j'aurais la joie d'avoir la naissance d'une petite-fille et je n'ai pas envie de lui laisser en héritage un mensonge d'État dont vous êtes les ambassadeurs sur l'énergie éolienne qui ne rapporte qu'aux investisseurs.

(applaudissements)

Je vous invite à visionner « éoliennes du rêve à la réalité » de Charles Timon ou, déjà cité, Jancovici « les tabous de l'éolienne » qui sont passés récemment, donc je vous invite aussi à en prendre connaissance, ceci étant financé par vos factures d'électricité où il y a une petite ligne CSPE. Vérifiez vos factures et ceci financé en partie les projets éoliens au niveau gouvernemental donc je vais maintenant arriver à ma question : puisqu'on parle toujours de projets et donc vous répondez plus ou moins à côté, puisque vous ne savez pas ce qui va se faire, mais aujourd'hui, vous devez pouvoir nous indiquer le coût de toutes ces réunions, l'étude de ce projet au stade de l'avis consultatif que vous appelez débat public.

**Julie Dumont**: sur le débat public c'est moi qui vais vous répondre. Le débat public en tout représente environ un million et demi. Ça peut paraître énorme mais en l'occurrence c'est un pourcentage des projets, sur chaque projet qui fait l'objet d'un débat public il y a une somme qui est dédiée au débat public pour pouvoir engager le dialogue. Alors on va prendre la prochaine. Ce n'est pas jusqu'à aujourd'hui, c'est une enveloppe qui est fixée dès le début qui représente 10 % et qui est incontournable. Et donc jusqu'à la fin du débat, nous, on essaie de tenir dans cette

enveloppe, il y a eu 12 réunions de proximité et il va y avoir un certain nombre d'ateliers, dont on est en train de définir en fait les thématiques en fonction de ce qui se dit dans les réunions, il y a également des jeux sérieux qui ont été développés, il y a également un festival qui est prévu sur trois journées, il y a tout un tas de choses qui visent à toucher plusieurs types de public et notamment les jeunes. Il n'y a pas que les réunions, c'est ce que je vous ai dit, il y a aussi les ateliers thématiques, il y a un site internet du débat qui a des modérateurs, il y a une équipe du débat, après je vous laisse juger. Les membres de la commission particulière, je tiens à le préciser, sont indemnisés, pas payés, ce n'est pas un job, ce n'est pas un salaire, on est quasiment, on ne peut pas dire bénévoles mais on est indemnisés.

**Citoyen:** Bonsoir, Erwan de Saint-Denis-d'Oléron, je suis natif d'ici, j'aimerais déjà avoir une petite idée du pouvoir d'un débat public, savoir si c'est un point du cahier des charges pour passer la crème ou s'il y a un réel impact et pouvoir des concitoyens. Et ma deuxième question c'est pour revenir à la toute première question qui n'a pas été répondue, c'est sur l'impact de l'implantation au niveau du béton qui va être coulé pour fixer, parce que sur votre plan on trouve ça très mignon, on dirait un petit trépied posé dans l'eau avec l'éolienne dessus mais j'aimerais avoir une idée du volume que ça représente en sous-marin pour l'impact des houles sur notre littoral.

**Julie Dumont:** moi j'aimerais quand même que Francis Beaucire puisse intervenir sur votre première question, qui est : quel est l'impact du débat public sur les projets ? Puisqu'il y a eu aujourd'hui une dizaine de débats publics sur des projets éoliens et que justement un bilan a été fait, il est disponible sur le site de la CNDP et ça vous permettra notamment de voir quel impact ça a pu avoir sur l'évolution des projets et aujourd'hui sur l'ensemble de la France, historiquement la Commission nationale du débat public a accompagné plusieurs centaines de débats publics et les enseignements sont indéniables chaque projet a trouvé des modifications grâce au débat public. Donc on espère en tout cas être utiles, mais en tout cas sur les débats publics éoliens, vous avez un bilan qui a été dressé récemment. Alors je vais passer de l'autre côté, je vous laisse répondre sur l'impact au sol des éoliennes.

**Pierre Emmanuel Vos:** moi je réponds sur la deuxième partie de la question : le pylône de l'éolienne, si c'est un pylône, car il y a différents types de pose possibles, si c'est un parc posé il y a 3 types de pose possibles : le mono pieu, donc on enfonce le pieu dans le sol il y a chackgates c'est-à-dire qu'on pose, un peu comme dans l'industrie pétrolière, un pylône sur 4 pieds et il y a l'embase gravitaire, l'éolienne à ce moment-là n'est pas enfoncée dans le sol, c'est comme une quille, elle est posée au niveau des fonds marins, ça peut varier d'un type de fondation à un autre, pour répondre de manière transparente à votre question sur les monos pieux, on est environ sur 1500 tonnes de matière pour ces éolienne et on les enfonce

potentiellement jusqu'à 40 m de profondeur dans le sous-sol de la mer. Est-ce qu'au bout du compte la base est enlevée ou non ? la base de l'éolienne, parce que dans le démantèlement on enlèvera tout ce qui est jusqu'au fond marin, ça dépendra de la remise à l'état initial, est-ce qu'elle est plus intéressante en enlevant ou en laissant la base dans la partie qui est enfoncée dans le fond marin, ça dépend de l'impact que ça peut avoir sur la biodiversité car ça peut être plus négatif au bout de 25 ans d'enlever cette base qui est dans le sol plutôt que de la laisser. Je voudrais juste faire une remarque au passage aussi, la technologie évolue on a maintenant les premiers exemples de repowering, donc de réutilisation des éoliennes en mer ça se fait beaucoup sur terre on garde les mâts et on change les rotors donc là il y a une expérience qui a été faite sur 3 premières éoliennes au large du Danemark de manière conclusive avec un repowering et on peut penser que dans 25 ans, enfin 35 ans si jamais notre projet se développe on aura progressé dans ce domaine et on pourra réutiliser les mâts éoliens.

**Citoyen:** Bonjour Éric marin-pêcheur à La Cotinière, justement en parlant des fûts qui doivent être démantelés après, je voulais savoir les anodes qui sont mis aux enrase pour les protéger pendant des années, c'est un polluant hyper dangereux, il y a du plomb, il y a d'autres trucs dedans, alors ma question est simple : est-ce qu'il est judicieux de mettre un tas de polluants dans une zone Natura 2000 dans un but écologique ?

**Pierre Emmanuel Vos:** merci monsieur, vous avez raison, il y a effectivement, également, actuellement, dans l'étude environnementale qu'on a fait, on s'aperçoit qu'il y a une pollution au nickel qui est constitutive de la région et qu'il faudrait essayer de ne pas aggraver, donc c'est une pollution qui dans le site Natura 2000 est déjà existante, c'est pas pour autant qu'il faut l'augmenter, on est tout à fait d'accord, donc de plus en plus on se dirige vers des courants induits, dans le but de remplacer les anodes sacrificielles donc c'est pareil c'est des choses qu'il faudra qu'on prenne en considération dans la construction du cahier des charges pour qu'on impacte le moins possible l'environnement.

**Julie Dumont:** je ne vais officiellement pas pouvoir prendre tout le monde. Faustine je vous ai vue, pas de souci.

**Citoyen :** j'ai une petite question sympathique, je suis à Saint-Palais-sur-Mer, j'ai fait pas mal de course de voile et j'essaie de m'imaginer le départ de la Mini Transat de La Rochelle. Comment La Rochelle va se débrouiller pour ces départs ? Il y a les Jeux Olympiques, les entraînements à La Rochelle, je voudrais savoir comment on va naviguer et sortir pour faire une course transatlantique, on connaît bien les courants, on peut vous aider mais je ne vois pas pourquoi ce projet immense est devant La Rochelle alors que La Rochelle est connue pour sa culture marine. On a

Marseille et La Rochelle, autrement il n'y a personne, pourquoi ne pas faire ce projet en dessous, mais pas devant La Rochelle, la réputation de La Rochelle, la culture de La Rochelle, la délégation des courses de voile, c'est l'avenir, pour les jeunes en tout cas.

**Julie Dumont:** il faudra certainement qu'on fasse un atelier thématique tourisme parce que ça fait plusieurs fois que la question se pose.

**Pierre Emmanuel Vos:** une question à faire remonter pour qu'elle soit bien prise en considération, la Mini Transat de La Rochelle, si vous souhaitez poser la question, c'est quelque chose qu'il faut attirer à l'attention de l'État et de RTE pour que ce soit pris en considération à la construction du projet, je pense qu'on doit pouvoir trouver un moyen pour éviter que la Mini Transat de La Rochelle soit impactée. Pour ce qui est de La Rochelle elle-même, il faut quand même replacer tout ça aussi dans le cadre de la région, je crois. On est en train de parler de l'État depuis tout à l'heure, La Rochelle est comme vous le savez territoire zéro carbone donc travaille beaucoup à sa transition énergétique, est en train de parler de l'hydrogène vert et développe tout ce qui est centrale photovoltaïque dès qu'elle le peut, et cetera, donc je pense que c'est une ville qui est extrêmement impliquée dans la transition énergétique et qui nous a plutôt accueilli de façon bilatérale et positive quand on est allés présenter le projet. Par ailleurs, on est dans une région, la nouvelle Aquitaine et je voudrais quand même vous redire, la nouvelle Aquitaine a un schéma régional de développement durable et d'aménagement des territoires le SRADETT qui est la planification de ce qu'elle souhaite faire en particulier en termes de transition énergétique. La nouvelle Aquitaine souhaite être indépendante à 100 % énergétiquement et ne plus compter sur le fossile à l'horizon 2050. Elle insiste beaucoup sur la transition énergétique et elle prévoit au passage dans son SRADETT le développement de 1100 mégawatts d'éolien en mer donc il y a quand même une concordance aussi des objectifs de l'État et des objectifs de la région dans le développement de l'éolien.

**Citoyen :** Je suis très content de ce que vous venez de dire, je suis conseiller régional et je suis peut-être le rare et le seul avoir voté contre le SRADETT donc vous avez parfaitement raison et pour les bonnes raisons qui sont celles de l'éolien aujourd'hui je voudrais bien que l'État réponde aux pollutions induites par les terres rares, la réponse que vous formulez aujourd'hui n'est pas acceptable. Vous pouvez garantir qu'il n'y aura aucune nanoparticule de terres rares qui s'échappera de vos machines ? Combien de terres rares dans chacune de vos machines, parce qu'il y a entre 300 et 900 kg par machine, deuxièmement, jusqu'à quelle distance iront les nanoparticules si elle s'échappent de vos machines ? Ensuite, est-ce que vous garantissez qu'il n'y aura pas de champ électromagnétique qui sortiront des câbles sous-marins et terrestres parce qu'aujourd'hui, quand je suis des éleveurs qui ont

des centaines d'animaux de morts, des gens malades autour des éoliennes, je peux me poser la question sur la suite que ça va donner aux gens de l'île d'Oléron et sur la côte.

**Julie Dumont:** Donc les quantités de terres rares présentes dedans et qui peuvent éventuellement s'échapper. Est-ce qu'on peut répondre là-dessus ?

**Aurore Gillmann:** je vais commencer par la deuxième question si vous voulez bien. Je ne peux pas garantir l'impossible, c'est-à-dire que dès lors que du courant est produit, transite et est consommé également, il y a des champs électromagnétiques, c'est une réalité physique, on peut la contester, on peut la craindre, classiquement on sait qu'il peut y avoir des inquiétudes autour de ça, donc moi, ce que je peux vous en dire, je pense que vous avez déjà posé la question il me semble à Royan si ma mémoire est bonne, donc je vais vous faire la même réponse, c'est que évidemment, on ne peut pas garantir l'absence d'un phénomène physique qui existe dès lors qu'on achemine de l'électricité, quand on l'achemine, il y a des champs électromagnétiques chez vous quand vous consommez de l'électricité dans votre vie quotidienne, c'est une réalité, il faut en avoir conscience, après je peux vous dire, pour ce projet, nous produirons des modélisations précises des champs électromagnétiques produits par nos liaisons une fois qu'on en saura plus sur le projet, c'est-à-dire dans l'étude d'impact, ce n'est pas une modélisation absolue, ce sera une modélisation précise, et qui pourra être suivie dans le temps. On pourra partager si vous le souhaitez les modélisations qui ont été prévues pour les 10, 14 projets qui sont en cours de développement sur les façades. On commence à avoir un certain retour d'expérience sur ce sujet-là mais ce sont des projets, en tout cas en France, qui ne sont pas encore en phase d'exploitation, il y a des projets de R&D qui produisent des résultats sur le sujet et qui prouvent par exemple que les champs électromagnétiques à très haute dose, notamment supérieures à la réalité d'une phase d'exploitation pour des câbles sous-marins, ne tue pas la biodiversité marine ou ne génère pas des effets de fuite, ce genre de chose. C'est Libremar qui a fait le projet avec nous, on pourra le partager aussi demain lors de l'atelier raccordement, le cas échéant, il y a d'autres retours d'expérience sur le sujet recensés par libremar sur le sujet donc ce sont plutôt des résultats qui sont rassurants s'agissant de la biodiversité marine, s'agissant des câbles souterrains terrestres, puisque c'est là-dessus que vous êtes intervenu à Royan, donc j'ai la même réponse, c'est que les liaisons aériennes peuvent émettre des champs électromagnétiques d'une certaine quantité ce n'est pas la même chose pour des liaisons souterraines : le fait qu'elles soient enterrées réduit considérablement leur mesure au droit du câble et se dissipe très rapidement quand on s'en éloigne. Après, la profession agricole sera parfaitement fondée à nous demander des garanties ou un échange dédié sur le sujet, mais on a commencé à leur en reparler, ils ne nous en ont pas parlé mais on est tout à fait à la disposition



des usagers agricoles, le cas échéant pour partager autour des retours d'expérience qu'on a largement autour de notre réseau souterrain français.

**Julie Dumont** : Un atelier thématique sur les champs électromagnétiques et les contaminations aux terres rares ? Tu notes, Francis ? On va prendre encore quatre questions. On ne peut pas faire plus, il est déjà l'heure, donc...

**Pierre-Emmanuel Vos** : attendez, je vais simplement répondre sur les terres rares parce que c'est vrai que c'est intéressant, vous avez raison monsieur, il y a plusieurs centaines de kilos d'aimants dans une éolienne et ces aimants se composent d'environ 32 à 38% de terres rares qui sont pour le moment difficiles à recycler. Donc tout ça c'est tout à fait factuel, en revanche je n'ai pas vent de pollution par les nanoparticules de terres rares mais peut-être que vous en savez plus sur ce sujet que moi, et pour finir aussi sur ce point, on est en pleine recherche là-dessus, le bureau de recherche géologique et minière (BRGN) travaille sur ce sujet, et a fait une première tentative de remplacement des terres rares dans les rotors d'éoliennes, donc c'est un travail en progrès, on est en train de chercher comme pour tous les projets industriels... Citez-moi un projet industriel et en particulier énergétique qui n'a pas un impact, tous les projets industriels en ont, que ce soit en photovoltaïque ou en nucléaire, on ne peut pas imaginer un projet énergétique qui n'ait pas un impact. (« inacceptable », Exclamations inaudibles 1 :57 :44)

**Julie Dumont** : on va essayer, j'ai 20 personnes qui me fusillent du regard en se disant « elle va pas me donner le micro » donc on va poursuivre.

**Faustine Masson** : Faustine Masson chargée de mission au comité régional des pêches, ça va aller super vite, promis : sur la question du repowering Monsieur Vos j'ai été étonnée puisque dans la fiche 12 du DMO sur le démantèlement c'est indiqué le repowering n'est pas possible donc là je suis étonnée que vous disiez que c'est possible, sur la bonne partie de Saint Nazaire c'est important de préciser que c'est par zones et qu'au final chaque zone est fermée à mesure du projet et qu'en fait c'est une emprise progressive donc là tout simplement fin 2021 la pêche n'est plus possible dans le parc éolien de Saint Nazaire jusqu'en 2022 potentiellement puisque les arrêts d'interdiction n'ont pas de fin concrètement pour l'instant, sur l'ensouillage, sauf erreur de ma part, il n'y a pas de garantie de RTE que les câbles soient ensouillés pour l'instant même à une faible profondeur et ma question était tout simplement : sur l'extension, monsieur Beaucire, dans votre introduction vous nous tendez la main pour que vous parliez plus sur le pourquoi du comment de cette extension, sur quel principe etc, vous n'avez pas répondu et la semaine dernière à la journée pêche on devait avoir un document technique là-dessus que pour l'instant j'ai pas mis la main dessus, je ne l'ai pas trouvé, personnellement. Donc j'attendais

beaucoup d'explications sur le pourquoi de l'extension et sur quels critères etc, merci.

**Aurore Gilman :** Très rapidement, la question revient à chaque débat, je vais vous faire la même réponse, effectivement on ne peut pas s'en gager aujourd'hui sur une profondeur cible d'ensouillage dans la mesure où on ne connaît pas précisément la nature des fonds marins puisqu'on doit faire des études après le lancement du projet, ce qui nécessite d'envoyer des bateaux en mer pour faire des carottages, ce genre de choses, c'est-à-dire vérifier l'épaisseur des sédiments, par exemple, donc ça dépend des études qui devront être menées ultérieurement et auxquelles vous serez associés en tant que comité régional des pêches, le comité départemental des pêches y sera associé comme toute organisation professionnelle des pêches le souhaitant y sera associée aussi pour travailler en concertation étroite pour assurer la sécurité des habitants mais aussi la sécurité du câble.

**Julie Dumont :** sur l'extension, je vous propose qu'on finisse avec ça, je voudrais vraiment qu'on prenne les trois-quatre questions histoire de les regrouper, et d'éviter trop de frustration.

**Un citoyen :** Bonsoir, je suis Vincent le président de l'association de défense du site de la Perroche et je parle aussi au nom de l'association de protection de la plage de la côte ouest de Dolus d'Oléron. Comme vous le savez, la Charente-Maritime est un département touché fréquemment par des secousses sismiques, voire des tremblements de terre, comme vous le savez, le tremblement de terre du 7 septembre 1972 de magnitude 5,8 sur l'échelle de Richter, je l'ai vécu, je sais de quoi je parle, est la plus forte secousse enregistrée, elle fait pour le moment valeur de référence et a été ressentie jusqu'à Tours, soit 275 km, vous vous doutez bien que la prochaine secousse pourrait être moins forte, peut-être égale, peut-être supérieure, les choses commenceraient à changer. Je respecte aussi les autres, madame. D'autres pays ont découvert des secousses plus importantes comme au Japon. Des dizaines de failles ont été découvertes alignées parallèlement du sud de l'île de Ré jusqu'à l'estuaire de la Gironde et causant 25 des 44 secousses de ces dernières années. Vous savez également que depuis 1950, 44 de ces secousses ont secoué la Charente-Maritime, vous savez aussi que la terre a tremblé à l'île d'Oléron 25 fois depuis 1950, vous savez aussi qu'en 1924 un raz de marée a submergé nos côtes jusqu'à la ville de Royan, et la mer dans l'île d'Oléron est entrée jusqu'à **inaudible**. Vous savez également que la tempête Cynthia fait en ce moment valeur de référence et c'est que nos PLU ont été modifiés. Il faut construire nos maisons plus haut que la côte normale. Vous savez qu'une submersion marine peut suivre un tremblement de terre en causant des dommages inimaginables. Je ne vous apprends rien en vous disant que dans ce cas, les responsabilités des autorités ayant donné le feu vert pour un tel projet pourraient être recherchées, voire engagées. La transition écologique ne

dit pas de faire n'importe quoi. J'espère que nos élus ne se laisseront pas emporter par des sommes d'argent qui peuvent être effarantes. Une submersion loin des terres. Acheter le silence des communes, on l'a vu, sur les émissions de dimanche dernier, a une signification que je laisse à votre imagination. Enfin, je termine, vous entendez comme tout le monde dire que le réchauffement climatique engendrera des catastrophes plus fréquentes, avec des dommages de plus en plus importants. Peut-être les assureurs, voire leurs réassureurs ne voudront plus assurer, ou alors à des prix prohibitifs. À bon entendeur, salut.

**Julie Dumont** : non pas que votre intervention n'était pas intéressante, mais si on pouvait éviter les laïus écrits, etc, est-ce que vous avez une question qui est « est-ce que le risque naturel a été pris en compte ? » ? Donc non, il n'y a pas besoin de réponse, bon.

**Citoyenne**: Bonsoir, alors moi je vais être très rapide : c'est pas la première réunion à laquelle je participe mais à chaque fois je sors avec une espèce de malaise, et en fait j'ai compris pourquoi. Un voisin m'a dit, « c'est marrant, ils ne parlent pas au conditionnel, ils parlent au futur », comme si le projet allait se réaliser. Et ça, alors, avant que ça se réalise, on a ce sentiment d'une certaine manipulation, d'une certaine propagande et moi je vais faire la mienne, parce que vraiment ça n'est pas possible de voir un jour se réaliser ce projet-là. Je fais partie du collectif Nemo, adhérez et signez en ligne, il y a une pétition (applaudissements, inaudible 2 :05 :20)

**Citoyen** : Bonsoir à tous, encore un membre de Nemo, désolé, je vais être très bref, je vais parler de quelque chose qui n'a jamais été abordé, j'ai l'impression, et qui me semble juste être la réalité et le quotidien de nombreux Français, le seul slide que j'ai dans la poche, que je ne vais pas dérouler, c'est ma facture d'électricité du mois de novembre, qui est exorbitante parce que j'ai pas les moyens d'acheter de l'immobilier en tant que propriétaire, je suis locataire, et mes baies vitrées, mes fenêtres sont très mal isolées. Je n'ai pas de quoi les ficeler, à part avec du torchon ou autre boudin de porte comme tout le monde doit connaître chez Gifi, et tout ça m'amène à une simple question : pourquoi on s'embête à faire ce projet avec des sommes exorbitantes, alors que je pense que beaucoup de Français rêveraient de pouvoir rénover leurs maisons ? Et faire la sobriété énergétique. (applaudissements, inaudible 2 :06 :22)

**Julie Dumont** : est-ce qu'on attend une réponse, monsieur ? Non, alors on continue.

**Citoyen** : bonjour, j'aurais une petite question par rapport à tous les ENR du littoral près de la côte, notamment par rapport aux activités nautiques, le surf, kite-surf, etc, et y'a beaucoup d'école de natation, tout ça, beaucoup de pratiquants, qu'en est-il de la dissolution de l'énergie de la houle à travers le parc éolien ? Alors vous allez me

dire « on sait pas quel pylône alors à quelque pourcentage ça va être différent » mais, OK : donnez une fourchette.

**Julie Dumont :** alors est-ce qu'on a des éléments de réponse sur les impacts sur la houle que peuvent avoir les pylônes ?

**Pierre-Emmanuel Vos :** alors je vous donnerais une référence qui est hyper intéressante donc on pourra en reparler, pour ce qui est de la houle, l'école d'ingénieurs de Nantes a travaillé sur ce sujet donc je vous donnerai, c'est assez intéressant, donc la houle, sans rentrer dans des considérations très techniques, ce qui joue pour pousser la diffraction de la houle c'est une question de longueur d'ondes de cette houle et ça dépend de la profondeur, ça dépend de plein de choses, mais cette étude tendait à montrer que quand on a un rapport de 1 à 5 entre l'obstacle et la longueur d'onde de la houle, tant qu'on est dans ce rapport-là on n'a pas d'impact de diffraction de cette houle et de changement de houle. Ça veut dire que pour un diamètre de pylônes de dix mètres, ça veut dire que la longueur d'onde doit être de 50m, et sur les distances dont on parle on est sur des longueurs d'ondes qui sont entre 96 et 138m de crête de houle, c'est des choses dont on pourra reparler, mais qui sont extrêmement intéressantes. Encore une fois je pense que dans la partie thématique environnement, si je peux faire une suggestion je pense que celle-ci est intéressante à prendre en considération, c'est-à-dire, les courants et la dynamique de houle sur le parc éolien.

**Citoyen :** Bonsoir, Stéphane, Saint-Denis-d'Oléron, je m'interroge et je pense qu'on est nombreux dans cette salle à s'interroger sur la logique du système. L'État, l'Europe a mis en place des zones parc naturel marin, zone Natura2000 qui sont des zones justement où on sait que la biodiversité est importante, qu'elle est à préserver, etc. On a un vocabulaire s'agissant des parcs éoliens justement qui est très léger, c'est-à-dire qu'on parle de « parc », on parle de « ferme », en réalité il s'agit de structures industrielles extrêmement invasives, vous parlez de forages de 40m de profondeur, on pourrait revenir sur le diamètre de ces forages, on parle également de labourer les fonds, pour l'atterrage, normalement le règlement du parc naturel marin prévoit que les activités humaines sont possibles à partir du moment où on ne porte pas atteinte aux espèces qui vivent sur le site. Comment peut-on imaginer qu'on ne va pas porter atteinte ? Donc du coup se pose un problème de légalité non seulement par rapport au parc naturel marin, mais également par rapport aux zones Natura2000 au niveau européen. Est-ce qu'on ne peut pas être attaqués en justice, tout simplement, l'État, pour aller contre ce sur quoi il avait prévu au départ, c'est-à-dire les zones protégées ?

**Julie Dumont :** je m'excuse par avance pour ceux qui n'ont pas pu s'exprimer, on a essayé de faire le maximum. Je vous rappelle qu'on a un système de

questions-réponses sur le site du débat, ne dites pas qu'il n'y a jamais de réponses...

**Pierre-Emmanuel Vos** : peut-être que je peux donner quelques éléments de réponses aux différents commentaires qui ont été faits notamment de la part de madame Masson qui a posé des questions donc peut-être que je peux y apporter des réponses, alors ça va être un peu en vrac par rapport à ce que j'ai entendu dans les 5 dernières minutes, alors sur la question du malaise, madame, je regrette, si on parle toujours au futur, à ce moment-là on changera notre vocabulaire puisqu'il y a une question qui est très importante qui est celle de l'opportunité, vous avez la possibilité de dire non, la question c'est d'argumenter ce non, mais on ne parle pas au futur et si on le fait je vous prie de nous en excuser. Au sujet des remarques qui ont été faites sur les secousses sismiques, évidemment oui ce sera pris en compte, on a un autre parc qui est en construction et qui est également concerné par cette thématique sismique, c'est celui de Noirmoutier. Donc il est évident que les industriels prendront en considération les différentes secousses qui ont eu lieu ou qui ont potentiellement lieu dans la région, dans le cadre de l'installation des éoliennes. Il y a eu une remarque aussi sur l'efficacité énergétique des bâtiments, je pense qu'on en revient à la question de la consommation, c'est un point très important, aussi bien les collectivités locales, territoriales, la région, que l'État mettent en place un certain nombre de prises en charge financières pour améliorer cette efficacité énergétique, vous avez sans doute entendu parler de « ma prime rénov », c'est un simple exemple, c'est pas accessible à tous les revenus, mais en tout cas ça existe, ça commence à se développer. Et par rapport aux questions de madame Masson, je vous enverrai l'article pour ce qui est du repowering sur les trois éoliennes en mer du Nord, vous avez parlé de la fermeture progressive et d'une réouverture à l'horizon 2022, c'est quand même l'objectif, de permettre la pêche dans les parcs et je continue à dire qu'a priori il devrait y avoir (inaudible 2 :12 :32) pour l'instant, c'est en tout cas ce qui est envisagé par l'État français, c'est de permettre la pêche dans les parcs. Voilà, pardonnez-moi c'est un peu la synthèse des dernières questions et commentaires qui ont été faits sur lesquels je pouvais réagir.

**Julie Dumont** : je finis sur le système des questions-réponses, on est trois à la commission à relire toutes les réponses qui sont formulées dans les maîtres d'ouvrages(2 :13 :03), faut savoir qu'aujourd'hui ce questionnaire a rencontré un succès assez inattendu, on en est à 200 questions posées, ce qui est assez exceptionnel pour un débat public de ce type-là ; là il y a un vrai engorgement, je sais que vous avez beaucoup de questions qui sont en attente parce que sur les premières réunions publiques on avait fait passer des petits papiers où les gens ont saisi leurs questions, il y avait plusieurs questions en une, comme ce soir, ce qui est normal et sain, mais ça a posé des problèmes de réponses, aujourd'hui le problème est quasi-soldé, les réponses ont été relues, elles sont toutes relues par la

commission nationale pour vérifier qu'on répond bien aux questions, alors vous parlez de renvoi sur des fiches, oui, il y a quand même quelques renvois sur des fiches et sur des études mais c'est normal plutôt qu'un long copié/collé il y a des fiches qui ont été formulées mais globalement on essaie d'éviter au maximum ce type de renvoi et on essaie quand même d'apporter des réponses, on les relit, on essaie de faire en sorte que la réponse soit bien apportée. Comme je le disais, ça va se solder, le petit problème que nous on va vérifier, c'est si quand vous avez posé les questions, vous avez été avertis ou pas que la réponse a été publiée, ça je ne crois pas, donc il faudrait voir le numéro de votre question, enregistrez-le bien de manière à pouvoir en faire le suivi. Avant de passer la parole à Francis pour la conclusion, je veux vous rappeler qu'il y a une newsletter du débat pour être tenus au courant de tout ce qui se passe, des avancées, des dates des réunions, des ateliers, etc. sachant que là on est un peu en interrogation sur la tenue de l'atelier et même la tenue du festival sur janvier, le contexte sanitaire fait que l'on est un peu incertains, on a une réunion demain soir à ce sujet, on va statuer sur la tenue des réunions, donc la newsletter qui vous permet d'être tenus informés donc n'hésitez pas à la consulter, et si ce soir il y a des questions que vous avez envie de poser qui n'ont pas été traitées, vous allez sur le site du débat public et vous posez votre question, le maître d'ouvrage a 15 jours pour vous répondre, suite à une relecture de notre part. Je laisse la parole à Francis, je crois qu'il y a également une ou deux prises de parole prévues.

**Francis Beaucire** : Merci, merci de vos questions et interpellations. Pour nous, à la commission du débat public, vos questions et interpellations ce sont des contributions que vous nous apportez pour la rédaction du compte-rendu que nous allons faire à la fin de ce débat. Et je vous le rappelle, le compte-rendu est destiné certes au maître d'ouvrage mais aussi à vous directement, ce n'est pas un compte rendu privé que nous allons rédiger. Ce que je retiens en deux trois mots, je vous ai écouté, j'ai pris des notes ; je vois des points que nous allons devoir aborder dans ces fameuses réunions d'approfondissement thématiques que nous allons lancer maintenant. Ce que je retiens de cette réunion c'est que vous vous êtes intéressés pour moitié au parc lui-même, à cet endroit-là, et aussi une autre question beaucoup plus large qui est celle du renouvelable. Le renouvellement éolien est-il une bonne solution à la décarbonation de l'énergie ? C'est une question importante parce que c'est un élargissement de l'échelle de la question de l'opportunité. Deuxième point : pourquoi cette question de l'opportunité est-elle importante ? La loi, comme on vous l'a dit tout à l'heure en 2018 a changé, avant cette loi de 2018 l'industriel était connu, il répondait à un cahier des charges, dans le cadre du débat public il n'était pas possible de revenir sur la décision. On pouvait simplement aménager, de ci-de là, des points de détail. Depuis la loi de 2018, le maître d'ouvrage n'a pas encore choisi l'industriel. Il peut modifier son cahier des charges. Aujourd'hui, voilà pourquoi la question de l'opportunité a un sens. Et vous pouvez argumenter sur le fait que ce

parc est absolument inopportun. Je réponds à la question du malaise : c'était la question numéro 1, il y avait même une image tout à l'heure qui vous le disait. « Ce parc est inopportun », mais il faut dire pourquoi. Faute de quoi dans le rapport que nous allons faire, nous n'avons pas d'argument. Ce ne sont pas des opinions dont nous avons besoin, mais des arguments. Maintenant, c'est cela notre mission. (exclamations inaudibles parmi lesquelles « on vous attrape, on vous fout à poil, on vous fout dehors, c'est ça qui va nous arriver » « c'est honteux », "pourquoi les pecheurs qui sont dernière ne parlent pas" 2 :17 :56) écoutez, c'est très simple, tout ce qu'on entend ici est enregistré et transcrit, ça veut dire que votre contribution, nous allons en tenir compte. (exclamations inaudibles 2 :18 :40)

**Citoyen** : on a la chance d'avoir quelques élus dans la salle et ce serait une chance de les entendre aussi s'exprimer au micro est-ce qu'il est possible de passer le micro pour 5 minutes ?

**Francis Beaucire** : je vous remercie de faire notre travail, je me suis entretenu au début de cette réunion (applaudissements) avec monsieur Sueur, avec monsieur Quentin et avec monsieur Parent, à qui j'ai proposé qu'ils fassent la clôture de cette réunion, donc vous m'avez ôté les mots de la bouche, mais finalement, on l'aura dit deux fois. Messieurs, je vous tends le micro. Monsieur le maire, monsieur le député, monsieur le président de la Communauté de communes.

**Michel Parent** : moi j'assiste à ma première réunion publique, donc je suis là pour écouter les uns les autres et ça a été enrichissant, la seule chose que je puis dire c'est en ce qui concerne l'avis de la communauté de communes, il sera donc défini à la fin du débat public c'est-à-dire en février prochain. Mais je répondrai à une question qui a été posée, celle de l'accompagnement financier dont pourraient bénéficier les communes qui pourraient être impactées, nous avons dit à la presse il y a déjà longtemps que l'île d'Oléron n'était pas à vendre, et qu'en aucune façon une aide financière pourrait influencer notre avis.

**Christophe Sueur** : Merci Michel, Christophe Sueur, maire de Saint-Pierre-d'Oléron, je vous salue et vous remercie d'être venus ce soir ici et j'ai pris quelques petites notes, je suis désolé, je vais être un peu plus long, mais je remercie la tenue de ce débat public avec tous les éléments de langage qu'on a entendu et surtout toutes les inquiétudes qui se sont manifestées. Alors c'est ma première réunion publique aussi avec vous, je n'ai pas fait les neuf premières parce qu'on a un emploi du temps chargé et qu'on porte aux niveaux de nos collectivités certaines responsabilités, et on doit les assumer. Par contre il me tenait de venir à celle de saint-Pierre, vous nous avez fait le plaisir de la faire en dernier, c'est vrai que c'est une commune qui est directement impactée par ce projet éolien offshore. J'ai noté plein de choses, je remarque juste que le projet initial a été modifié déjà trois fois, les règles qui s'y

appliquent aussi et en l'occurrence si aujourd'hui vous modifiez encore le projet, ça veut dire que vous avez tenu comptes des arguments qui ont été présentés dans cette salle et dans les précédentes réunions, à tel point que vous modifiez le projet, peut-être afin de démontrer que vous avez l'intention de le faire et je rejoins madame sur le malaise que ça peut créer, parce qu'on n'a pas encore bien senti la finesse du conditionnel dans vos propos, mais vous l'avez dit, c'est à nous de démontrer par des arguments factuels si c'est opportun ou inopportun. Je remarque une chose, c'est qu'on est devant une constance, c'est que depuis le début de la mise en place de ce débat public, il y a une expression quasi unanime, de toutes les personnes qui sont ici et ailleurs que vous n'entendez pas, qui rejettent ce projet sur des points factuels, justement, qu'ils soient techniques, économiques, paysagers, environnementaux, touristiques, écologiques, et patrimoniaux, je vais revenir dessus. L'île d'Oléron, c'est un territoire extraordinaire, et surtout une grande île qui présente 80km de rivage. C'est unique en Charente-Maritime, c'est la plus grande île de la Nouvelle Aquitaine et la région qui ne dit pas son mot, a une grande part à jouer dans les décisions qui peuvent se prendre. 40km sont face à l'ouest. Et je tenais vraiment à vous dire que, cet attrait touristique, c'est aussi notre attrait de vie, parce que, je suis désolé de vous contredire mais il n'y a pas que la vie touristique, que l'économie touristique qui fait porter l'île l'Oléron, il y a 45000 habitants qui vivent ici à l'année, qui sont en fait les premiers impactés ; (applaudissements) et qui ont fait ce choix de venir vivre sur l'île d'Oléron parce que nous n'avons pas de paysage particulier, l'île est plate, et nos seuls paysages, c'est l'horizon. C'est la mer. Notre patrimoine local, c'est la mer qui nous entoure. Et c'est sur cette mer-là que vous venez implanter une industrie et ça, ça nous pose énormément de problèmes. Donc ça c'est sur l'impact paysager. L'impact touristique, je suis président de l'office de tourisme de Marennes et de l'île d'Oléron et je peux vous dire sous le couvert de Michel Parent qui a pris la parole à l'instant, que j'ai déjà entendu que le tourisme industriel était un tourisme intéressant, qu'on allait recevoir des visiteurs, que ça allait peut-être apporter une compensation sur le tourisme qu'on allait perdre. Tout à l'heure quelqu'un a parlé du tourisme durable, oui, j'ai porté ce forum et cette réunion entre tourisme du professionnel et les acteurs du territoire, des collectivités, le tourisme durable, c'est quelque chose qui n'est pas (inaudible, 2 :23 :46) c'est une considération de notre territoire qui est un espace de vie insulaire, entouré de mer, avec des espaces naturels et justement on veut le préserver et on ne veut pas avoir une économie de masse ou démantelée par de l'industrie. C'est un choix que Oléron porte, on reste dans des activités primaires et non pas industrielles, et ça a toujours été une volonté. ( applaudissements)

L'impact patrimonial, pour information c'est vrai que monsieur Beaucire nous avait interpellés en début de réunion pour prendre la parole après et c'est la première fois qu'on applaudit des élus avant qu'ils aient parlé, bravo, je vous remercie à mon tour. L'impact patrimonial et humain, le port de la cotinière, je crois que dans cette salle il y a quelques marins, assez nombreux que je remercie d'être venus. Le port de la



cotinière, 150 ans d'histoire. 100 navires de pêche. 350 marins qui travaillent sur ces bateaux, 350 emplois à terre qui travaillent de l'apport de la pêche et de l'arrivée des poissons. Nous n'avons pas comptabilisé tous les métiers tous les emplois à terre aussi qui sont associés à cette pêche, je ne parle même pas de l'activité du port de la cotinière. C'est 700 emplois directs, qui vont être directement impactés. Je suis aussi conseiller départemental. On est en train de travailler sur un projet Cotinière remarquable. Il a fallu 20 ans pour se battre, pour obtenir un port de pêche qui ne soit plus un port à échouage, qui soit un port en eau profonde pour accueillir les marins qui sont en danger, systématiquement. Un bateau n'est pas une voiture que l'on met sur un parking dans lequel on va remplir un coffre avec un caddie. Un bateau de pêche, c'est un bateau qui travaille en fonction de la houle, du vent, des conditions de mer, des faits de mer aussi, parce qu'un bateau de pêche est une machine, et tout ne se passe pas forcément correctement, donc aller expliquer que l'on va faire travailler des acteurs de la pêche au milieu des perches dans une zone très précise, sachant qu'au pied de chaque perche, il faut un diamètre de 500m et qu'ils ne peuvent pas forcément chaluter, ou mettre des filets dérivants, ou mettre des casiers, c'est remettre en cause tous les métiers qui sont ici. C'est remettre en cause tous les jeunes marins qui sont ici aussi, et ceux qui ne sont pas venus parce qu'ils sont peut-être en train de travailler, parce que derrière c'est tout un avenir, c'est tout une tradition, c'est notre patrimoine local. C'est pour ça que je pense que l'impact patrimonial et humain a une véritable importance dans ce projet, et je pense que c'est quelque chose que vous ne devriez pas oublier. C'est 150 ans de vie, d'histoire, (applaudissements). J'ai presque fini. L'impact environnemental, alors je voudrais vous parler en tant que maire, et je pense que Didier Quentin qui était maire de Royan et Michel Parent qui est maire du château d'Oléron, et monsieur qui est conseiller régional, savent très bien ce que je vais dire. Je suis très surpris. Je suis maire d'une commune, je porte des projets et vous savez très bien ce qu'ils sont pour ceux qui habitent à Saint-Pierre-d'Oléron, sur l'île d'Oléron avec Michel, nous portons des projets, on parle d'Oléron 2035, avec des développements très précis. On s'oriente vers un avenir pour nos jeunes, pour que justement le développement durable sur Oléron, ça rime avec quelque chose, c'est-à-dire préserver un territoire qui doit être durable, et là je découvre que l'État balaie d'un revers de main tout ce qu'on nous applique. Quand je veux porter un projet sur la commune, je dois d'abord faire mes études d'impact environnemental, les justifier, pour après pouvoir faire mon projet. À titre très précis, un exemple remarquable : une bâche à incendie pour pouvoir protéger des maisons, il y a eu récemment quelques drames sur la commune, pour mettre une bâche à incendie à la sortie d'Arceaux, il faut que je fasse une étude d'impact environnemental, pourtant, c'est obligatoire, l'État me demande de sécuriser sa maison, je ne peux pas le faire, pire, comme on est en Natura2000 sur Oléron et que l'île est classée, dans les zones ostréicoles on ne met pas de bâche. Donc on ne pourra pas protéger nos maisons. L'État applique d'un côté, n'applique pas de l'autre. Ça c'est un élément. Je ne parle pas de soutien

(applaudissements). Dix ans de galère, dix ans d'inquiétude pour des familles entières qui vivent au bord de l'eau et qui n'ont pas eu les protections nécessaires. Les digues, il a fallu faire des études d'impact environnemental pour protéger les oiseaux et je sais qu'ici dans la salle il y a des personnes de la LPO, j'ai pas toujours été tendre avec eux, mais j'ai remarqué qu'on s'est tous associés ce soir pour vous exprimer un malaise que nous recevons aujourd'hui. L'État ne peut pas demander aux collectivités de faire des études d'impact environnemental, de les appliquer, de les respecter, et là nous dire « on va faire un projet, on vous demande votre avis, il faut qu'on justifie s'il est opportun ou pas et après coup, on fera des études d'impact environnemental. Il manquait une question tout à l'heure : est-ce qu'on fera des débats publics une fois que les études seront faites ? pour savoir si on est d'accord ou pas avec les études ? J'en suis pas sûr. Je voulais juste finir sur ce projet. Moi, au début, je le dis très franchement, j'étais favorable, tout le monde le sait ici, au premier projet à dimension humaine. Oui, j'ai accompagné RTE et EDF en Angleterre pour voir ce que c'était un parc éolien offshore, très franchement, je vous le dis ce soir : le premier je l'ai pas vu, on était dans le brouillard, l'Angleterre c'est un peu particulier, mais le deuxième, nous l'avons vu quand même en allant directement sur site, et c'était pas forcément très facile d'y aller non plus, j'ai vu un pêcheur qui chalutait. Pour la démonstration. Bon les marins qui étaient avec moi, Michel aussi d'ailleurs, on n'a pas vu beaucoup de poissons ramassés. Mais on a juste compris quelque chose, c'est que dans le sud de l'Angleterre par rapport à Londres, on est arrivés avec une économie industrielle de substitution, par rapport à une économie qui avait disparu, il n'y avait plus de pêche, il n'y avait plus de traversée trans-Manche, et ils ont trouvé ce palliatif pour faire vivre des territoires (inaudible 2 :29 :05). Et je vais finir là-dessus parce que je pense que c'est là où on est dans la difficulté par rapport à notre territoire : on n'est pas en pénurie d'économie ni touristique, ni économique, ni au niveau de la pêche. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui on est dans un système invasif. Vous êtes en train de nous présenter un projet de l'État qui est sur une économie invasive subie contre une économie locale choisie. C'est très important ce que je suis en train de dire. Je sais que c'est pas une question et que l'État ne pourra pas répondre là-dessus, mais quelque part on a nos pêcheurs qui travaillent, on a un port de pêche où on vient de mettre 60 millions d'euros avec le département, on est en train de travailler avec une nouvelle criée qui va être digne de ce nom et qui va répondre à toutes les consommations de poisson sur l'Europe entière, on a des habitants qui ont fait le choix de vivre sur cette île, et là d'un seul coup on vient raser notre façon de vivre, j'ai pris un exemple, j'ai répondu à France3 il n'y a pas longtemps, c'est comme si à Saint-Émilion, pour des raisons économiques, européennes, de compensation de pénalités financières que l'on doit en tant qu'État membre de l'Europe, c'est comme si on devait raser des vignobles de saint-Émilion pour mettre des panneaux photovoltaïques ou des éoliennes pour répondre à ces mesures-là. Ce serait un drame, ce serait une atteinte à notre histoire, et là vous êtes en train de toucher notre histoire, et notre patrimoine. Donc à ce titre-là, moi, je dis ce

soir, que je ferai une motion contre ce projet malgré toutes les compensations financières (inaudible, applaudissements 2 :30 : 28)

**Didier Quentin :** Bien, mesdames messieurs, chers amis, moi c'est le troisième débat public auquel j'assiste, le premier c'était à Royan, dont Christophe rappelait que j'étais maire, là je ne suis pas intervenu, l'autre jour, c'était à La Tremblade, où il y avait un peu moins de monde qu'ici mais quand même 70 à 80 personnes et puis ce soir, donc à l'Eldorado à Saint-Pierre d'Oléron. Je serai tenté de dire après vous avoir écouté attentivement : il est urgent d'attendre. Urgent d'attendre parce que la faiblesse principale de ce projet, et je préférerais qu'il y ait le conditionnel que le futur, c'est les attermolements, les changements etc., 60km<sup>2</sup>, 120, et puis maintenant 347, il y a eu 3 ou 4 changements, souvent ce gouvernement varie, bien fol qui s'y fie, et je serais tenté de dire qu'il y a un loup, parce que quand il y a du flou, il y a un loup, c'est bien connu depuis un certain temps. Alors je crois que tout ça mérite d'être approfondi et je reprends cette formule, urgent d'attendre. Il y a trois ou quatre opérations de ce genre qui ont été lancées, vous y avez fait allusion, dans les Hauts-de-France, Dunkerque, Courseul-sur mer, Saint-Nazaire, Fécamp, je crois qu'il faudrait attendre les retours d'expérience parce que là c'est une espèce de saut dans l'inconnu, on risque de mettre le doigt dans l'engrenage, et on ne sait pas du tout où on va. On a entendu des réponses chiffrées, souvent variables, vous connaissez la formule, les chiffres ne mentent pas mais les menteurs chiffrent. Alors je ne veux pas vous accuser d'avoir menti mais enfin ça n'est pas clair. Il n'y a pas qu'en Angleterre qu'il y a du brouillard, et là on n'y voit vraiment pas très clair. Je crois que ce qui est l'image la plus dissuasive, c'est votre photomontage n°1. Avec ces éoliennes gigantesques, 270m de haut ! c'est plus haut que la tour Montparnasse. Avec en plus, pour les tenir, parce qu'il y a du vent, de temps en temps, des trous de 60 et quelques mètres. C'est 40 ? Moi j'ai entendu 60, vous voyez que les chiffres, on jongle avec. Alors cette photomontage numéro 1, dans le temps, il y en a même une autre qui est encore plus marquante, on avait connu le mur de l'Atlantique, là on a une espèce de barriérage métallique avec ces pales, là encore je le répète, 270m. Alors non, ça n'est pas possible, ça change complètement notre horizon. Et il n'y a pas qu'ici, d'ailleurs, on s'aperçoit qu'il y a un impact visuel aussi depuis l'île de Ré, depuis d'autres parties de la côte, même de Royan, Royan où on a été très heureux de voir le phare de Cordouan classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, j'ai compris qu'il y avait une servitude de 29km. Donc on s'aperçoit que tout ça est assez difficile. Là c'est les éoliennes posées, installées, creusées. Pour les éoliennes flottantes, je dois avouer que je suis très sceptique là-dessus. Est-ce que vous vous souvenez lors de la tempête de fin 1999, l'anémomètre de Chassiron a explosé à 232km/h. Comment des éoliennes flottantes peuvent résister à 232km/h ? Ce n'est pas évident. Indépendamment des autres risques qui ont été exposés, le risque sismique, ça c'est effectivement très intéressant. Et puis je dirais, il y a une sorte de déficit, de déni démocratique. Monsieur Vos à un moment, vous y avez fait allusion

rapidement, c'est qu'il va y avoir au printemps prochain deux grandes élections : l'élection présidentielle d'abord et ensuite les élections législatives, en juin. L'élection présidentielle, 10 et 24 avril. Rien ne permet de penser aujourd'hui, je ne fais pas allusion à un sondage qui est sorti cet après-midi, que la même politique énergétique sera poursuivie. Même le président de la République actuel semble être un peu revenu sur l'objectif 50/50 entre le nucléaire et les énergies renouvelables en lançant l'idée de petits réacteurs nucléaires modulaires qui seraient construits. Le renouvelable en tout cas éolien peut être remis en cause. Je suis d'ailleurs de ceux qui pensent que si on mettait des éoliennes terrestres sans parler des marines, depuis Dunkerque jusqu'à Hendaye, et de Porrouant à Menton, on n'arriverait pas à remplacer l'énergie produite par le nucléaire. Donc il est très possible qu'au printemps prochain, il y ait une remise en cause de cette politique au terme des campagnes électorales présidentielle et législative. Donc je trouve qu'il y a là une sorte de déni démocratique. Pour le reste, beaucoup d'objections de bon sens ont été amenées l'autre jour à la Tremblade, on a parlé des risques pour la forêt de la cour, par exemple, c'est un problème pour ce que l'atterrage est une question très délicate, il faut avoir des réponses précises, et il y a d'autres questions qui se posent encore, la question principale me semblant, surtout ici à Saint-Pierre avec le port de la cotinière, pour les conséquences sur la pêche. On a investi plus de 60 millions d'euros pour moderniser ce port de la cotinière. Un investissement considérable, une occasion de dire à l'Assemblée Nationale que c'était un acte de foi en l'avenir de la pêche. Quand vous avez vu les plans de tout à l'heure, je le dis à nos amis marins-pêcheurs qui sont dans la salle, qu'ils vont avoir intérêt à savoir slalomer entre tous ces pylônes. On pourrait confier la barre de votre bateau, il commence peut-être à avoir un certain âge, à Jean-Claude Killy, il faut trouver un spécialiste du slalom maritime. C'est la question que j'ai posée l'autre jour et je n'ai pas eu de réponse, je la mentionnerai évidemment dans la communication écrite que je vous enverrai, qu'on me donne la preuve que l'installation de ces dizaines de pylônes, peut-être plus d'une centaine, n'auront pas de conséquences sur la pêche. J'ai du mal à croire qu'il n'y aura pas de conséquences négatives. Voilà quelques raisons pour lesquelles plus que jamais je suis devenu opposé à ce projet et je vous confirme que je me battrai à fond en l'état actuel des informations dont nous disposons, contre sa réalisation. Et je dis à nos amis qui pourraient douter de l'issue de ce combat, parce que j'entends dire « ça y est tout est déjà décidé » Madame Jouanno la présidente a reçu des instructions du gouvernement, il faut que ça se fasse, moi j'affirme le contraire. Et si nous résistons, ça ne se fera pas. Et j'évoquerais deux combats que nous avons conduits avec un certain nombre de personnes qui sont dans la salle qui représentent des associations, c'est d'une part il y a plus de 10 ans, le combat contre le funeste, on employait déjà cet adjectif, projet de terminal méthanier, eh bien là on a gagné, ça ne s'est pas fait, on a eu d'autant plus de poursuivre le combat, il n'y a plus de terminaux méthaniers maintenant où que ce soit. En France comme en Europe. Et deuxième combat plus récent que nous

avons gagné, c'est le combat contre l'extraction de granulats marins. Devant la commune des Mathes de la Palmyre, au large du Club Méditerranée, du zoo de la Palmyre et autres. Et là, le parc naturel marin des Pertuis a eu un rôle décisif puisqu'il a rendu à trois reprises un avis négatif conforme et nous avons eu gain de cause et on ne fera pas cette extraction de granulats marins dont on a dit plusieurs fois que c'était jouer aux apprentis sorciers. De nouveau, moi c'est ce à quoi je vous invite, continuez à vous mobiliser, continuez à dire non à ce funeste projet et puis je suis sûr qu'on finira par gagner !  
(applaudissements)

**Julie Dumont :** Merci beaucoup, alors comme on n'a pas envie de finir tous nus dans la rue, on va vous libérer. En tout cas de vous remercier, parce que même si j'avais l'air un peu crispée sur les passages de micro ça s'est bien passé, on a eu des échanges et des prises de paroles intéressantes et j'espère que vous aurez à cœur de poursuivre les échanges, sans tordre vos positions et en vous rassurant sur le fait que nous ne sommes pas payés pour votre faire changer d'avis. Merci beaucoup, bonne soirée messieurs-dames.